

N° 31

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

### EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 10

### EDUCATION NATIONALE

*Rapporteur spécial : M. Pierre MÉTAYER*

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1577 et annexes, 1588 [tomes I à III et annexe 11 (tomes 1 et 2)], 1594 (tome VI), 1619 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties) et in-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de l'année 1965 le budget du Ministère de l'Education nationale pour 1966 se présente de la manière suivante :

	1965	1966
	(En millions de francs.)	
Dépenses de fonctionnement.....	12.963	14.538
Dépenses d'équipement (crédits de paiement)....	2.730	2.900
Total .....	15.693	17.438
Dépenses d'équipement (autorisations de programme) .....	3.550	3.725

Il accuse donc d'une année sur l'autre une progression apparente de 12,1 % pour les dépenses de fonctionnement et de 6,2 % pour les dépenses d'équipement (crédits de paiement) et de 4,9 % pour les dépenses d'équipement (autorisations de programme).

Ces chiffres appellent quelques remarques.

Il nous faut d'abord les corriger en notant que l'allocation scolaire (Loi Barangé) a été budgétisée en application des dispositions de l'article 62 de la loi de finances pour 1965. Si l'on exclut son montant, 377,6 millions du total, la progression sur les crédits de 1965 ne ressort plus qu'à 6,9 % pour le budget total et à 9,2 % pour le budget de fonctionnement.

Mais à l'inverse, il nous faut observer que les services médicaux et sociaux pour 80,96 millions ont été transférés au budget de la Santé publique.

Si nous comparons l'augmentation des crédits accordés l'an dernier à celle qui sera accordée pour 1966, nous constatons que, pour le budget total, nous passons d'une croissance de l'ordre de 14,3 % en 1965 pour 8,7 % en 1966 et, pour le budget de fonctionnement, de 12,1 % à 9,2 %.

De même, la croissance des autorisations de programme qui était en 1965 de 6,4 % n'est plus en 1966 que de 4,9 %.

L'Education nationale est donc une fois de plus la victime de l'austérité budgétaire, et une victime tout spécialement désignée si l'on compare le taux d'expansion de 4,9 % qui lui est dévolu à celui de l'ensemble des ministères pour 1966 qui atteint environ 10 %.

Nous ne pouvons donc que déplorer, ce qui paraît tout à fait incroyable en période d'expansion démographique, le ralentissement brutal de l'expansion du budget de l'Education nationale.

Avant de procéder à l'analyse du projet qui nous est soumis, il paraît intéressant de le situer par rapport au revenu national aussi bien qu'en comparaison d'autres budgets.

Les dépenses d'enseignement ne dépasseront pas, en 1966, 4,84 % du revenu national. Elles représenteront 17,3 % du budget de l'Etat tel qu'il est comptabilisé dans les documents officiels et 13,7 % si le budget comprend en outre les budgets annexes.

Ces chiffres prennent une signification bien particulière si l'on veut bien noter que les crédits attribués à l'enseignement ne représenteront, en 1966, que 79,2 % du budget de la Défense nationale, que l'Education nationale n'utilise que 34,6 % des emplois civils et militaires de l'Etat, alors que les effectifs scolaires et universitaires ne cessent de croître, si nous en croyons les chiffres mêmes des services qui ont, nous le savons, l'habitude de viser très bas en ces matières.

Si nous les comparons à ceux de l'année scolaire précédente, leur croissance apparaît nettement :

	Année 1966-1967.	Différence par rapport à l'année 1965-1966.
Ecoles maternelles . . . . .	1.193.000	+ 57.000
Enseignement élémentaire . . . .	5.180.000	— 26.000
Enseignement du 2 <sup>e</sup> degré . . . . .	2.737.000	+ 178.000
Enseignement supérieur . . . . .	460.000	+ 47.000

La progression est de 7 % pour l'enseignement du deuxième degré, de 12 % pour l'enseignement supérieur.

Au total, il y aura, pour 1966, 9.520.000 élèves ou étudiants, un Français sur cinq, contre 9.264.000 en 1965.

En face de cette marée, les crédits qu'on nous demande de voter et dont nous voyons déjà que la croissance ne répond pas à celle de l'effectif intéressé, ont l'ambition de préparer le

substratum qui permettra d'accueillir tous les enfants jusqu'à seize ans. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que cette mesure devait être réalisée en 1969, mais que la décision est reportée à 1972.

Mais, pour faire poursuivre la scolarité jusqu'à seize ans à 75 % seulement des enfants en les répartissant à concurrence de 35 % dans le deuxième cycle long et de 40 % dans le deuxième cycle court, il faudrait d'abord doter le pays d'un nombre suffisant de C. E. S., sans lesquels la démocratisation de l'enseignement n'est qu'un leurre.

Il faudrait aussi au moins mettre en place la réforme de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne les instituts techniques supérieurs, accélérer la réforme des études médicales et procéder à celle des études dentaires et pharmaceutiques.

Il nous faut voir maintenant comment le budget de 1966 permet d'espérer la réalisation de ces ambitions bien modestes, qu'il s'agisse d'aménager les conditions de l'enseignement et d'améliorer au moins, lors de la prochaine rentrée scolaire, le supplément prévisible des effectifs scolaires et universitaires.

## I. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les crédits inscrits se montent à 14.538.400.000 F.

Comme d'ordinaire les *mesures acquises*, pour un montant de 14.231.600.000 F, soit 1.268.500.000 F de plus que la loi de finances pour 1965, n'appellent pas d'observations particulières.

Elles ne font que traduire l'extension en année pleine :

- des améliorations de rémunérations obtenues par l'ensemble de la Fonction publique au cours de l'année 1964 ;
- des créations d'emplois et des bourses intervenues à partir du 15 septembre dernier seulement, puisque l'année scolaire ne coïncide pas avec l'année budgétaire.

Les *mesures nouvelles*, soit 306.800.000 F, représentent 21,1 % du budget de fonctionnement. En 1965, elles représentaient 5 % du budget primitif.

Les crédits pour 1966 sont ainsi répartis :

- 184.700.000 F au titre III : Moyens des services ;
- 122.100.000 F au titre IV : Interventions publiques.

### A. — Les moyens des services.

#### 1° L'ENSEIGNEMENT

##### a) Créations d'emplois :

Sur 562.600 fonctionnaires qui constituent l'effectif budgétaire du Ministère de l'Education nationale, le personnel enseignant absorbe 474.245 emplois contre 88.355 pour les personnels administratifs.

Il est prévu, en 1966, de créer 22.534 emplois nouveaux. Parmi ceux-ci 15.556 intéressent les enseignants.

Il y avait en 1965, 17.731 emplois nouveaux d'enseignants. L'expansion ne se continue évidemment plus au même rythme.

Le tableau suivant fait apparaître pour les divers ordres d'enseignement, la situation des emplois créés pour 1965 et pour 1966.

	CREATIONS D'EMPLOIS	
	Pour 1966.	Pour 1965.
Personnel enseignant 1 <sup>er</sup> degré.....	4.145 (dont 1.000 pour l'en- fance inadaptée).	4.300
Ecoles normales et centres pédagogiques régionaux .....	55	69
Lycées classiques, modernes et tech- niques .....	2.930	3.510
C. E. G. - C. E. S.....	3.250	4.295
C. E. T.....	1.740	2.000
Sports .....	1.020	1.200
Enseignement supérieur et technique supérieur .....	1.450	1.192
Personnel en formation.....	845	2.795
Inspection .....	121	>

A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter des créations d'emplois pour les personnels non enseignants dans les établissements scolaires et universitaires :

Personnel de service : 3.237.

Personnel administratif : 1.474.

Le nombre des postes créés suit-il la progression des effectifs scolaires pour chaque ordre d'enseignement ?

Il nous suffit pour répondre à cette question de comparer ce que nous savons de la rentrée 1965 à ce qu'il est prévisible d'escompter pour 1966.

Pour les classes maternelles et enfantines la progression entre 1964 et 1965 a été d'environ 70.000. Il nous faut prévoir, pour 1966, 77.000 élèves nouveaux.

A l'heure où l'on se préoccupe du travail féminin, il serait nécessaire de prévoir une augmentation substantielle des effectifs des maîtres spécialisés et une diminution corrélative de l'effectif des élèves par classe, 50 enfants en moyenne dans une classe maternelle rendent excessivement lourde la charge des enseignants.

L'enseignement du premier degré ne se poursuivant que jusqu'à 11 ans, on peut admettre qu'une réduction de 26.000 élèves contre 24.000 l'an passé puisse être attendue.

Les enseignements spéciaux comme les classes enfantines voient leurs effectifs s'accroître de plus en plus vite (+ 15.000 au 15 septembre 1965 contre + 20.000 au 15 septembre 1966) sans que le nombre des maîtres suive, nous l'avons vu, la même progression.

Tout le monde reconnaît, sur tous les bancs de l'Assemblée nationale, que dans le second cycle « les places étaient déjà insuffisantes pour faire face aux demandes des élèves comme aux besoins du pays en 1965 ». Or, alors que le nombre des créations d'emplois de personnels enseignants a considérablement diminué, de près de 20 %, la progression est plus constante pour les élèves, spécialement pour les lycées (78.000 en 1965 contre 107.000 en 1966).

L'enseignement supérieur est touché à son tour par la vague démographique et la progression attendue dépassera cette année 50.000 contre 47.000 l'an dernier.

Enfin, on ne peut pas ne pas s'étonner de la diminution notable des effectifs supplémentaires des écoles normales et des centres pédagogiques régionaux et des personnels en formation.

Ces diverses constatations nous conduisent à dire une fois de plus que les barrages qui ont été dressés pour limiter l'accès des établissements du second degré et d'enseignement supérieur vont continuer à fonctionner.

b) *Mesures catégorielles :*

Il nous faut mentionner ces quelques mesures dont le coût est de l'ordre de 7,7 millions ainsi répartis :

<i>Indemnités créées :</i>	(En francs.)
— Indemnité de sujétions spéciales en faveur de diverses catégories de personnels d'établissements de formation ou d'enseignement spécialisé.....	500.000
— Indemnité de charges administratives en faveur des directeurs d'écoles et des directeurs de collèges d'enseignement général .....	4.050.000
— Indemnité de sujétions spéciales en faveur des inspecteurs de l'enseignement technique.....	135.000
— Indemnité forfaitaire de déplacements aux inspecteurs de l'enseignement technique de la Seine....	30.000
— Indemnité pour les professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles.....	1.000.000
<i>Relèvement d'indemnités ou de rémunérations :</i>	
— Relèvement de la rémunération des maîtres temporaires des classes d'application.....	500.400
— Relèvement des indemnités de charges administratives .....	1.394.240
— Relèvement de l'indemnité forfaitaire de frais de déplacement des inspecteurs de la jeunesse et des sports en service dans la Seine.....	4.000
— Majoration de crédits d'heures supplémentaires pour permettre la rémunération des professeurs collaborant aux préparations par correspondance de l'agrégation, du C. A. P. E. S. et du C. A. P. E. T..	91.000
	7.704.640

c) Enfin nous ne pouvons omettre de mentionner d'autres mesures :

- l'accroissement des moyens en personnel des centres d'orientation scolaire et professionnelle (150 emplois) ;
- la prise en charge de dépenses des collectivités locales ;
- prise en charge des enseignants du niveau du second degré en Nouvelle Calédonie (116 agents pour un crédit de 6,5 millions de francs). Rappelons que la Polynésie a vu ses établissements pris en charge il y a trois ans, la Côte française des Somalis, les Comores, Saint-Pierre et Miquelon, les Nouvelles Hébrides l'an dernier ;



- nationalisation de 35 lycées, 60 C. E. S. et étatisation de 5 lycées (des mesures du même ordre avaient intéressé 100 établissements en 1965) ;
- enfin la dernière tranche du plan quadriennal de développement des émissions de radio et de télévision scolaire sera réalisée.

Sans méconnaître l'intérêt d'un tel enseignement confié à l'Institut pédagogique national, il n'échappera pas qu'il concerne aussi bien les maîtres que les élèves, ce qui nous amène à reprendre les remarques déjà formulées en 1965 sur la qualité de leur recrutement.

Or, nous avons vu que le recrutement normal n'a pas été augmenté dans une proportion suffisante et que les améliorations de rémunération attendues n'ont pas été accordées, les maîtres n'ayant rien de plus à attendre que les mesures générales concernant l'ensemble des fonctionnaires.

Nous ne pouvons que le déplorer une fois de plus.

## 2° LA RECHERCHE

Là encore les crédits sont dispersés à travers plusieurs chapitres et il convient de les regrouper en précisant qu'il s'agit de crédits de fonctionnement.

a) *Pour le C. N. R. S.* (chapitre 36-21), la subvention pour 1965 atteignait 366,8 millions de francs ; en 1966 elle se montera à 405,5 millions de francs, soit une augmentation de 10,5 %.

Le supplément permettra, en particulier au titre des mesures nouvelles, de recruter 360 chercheurs et 540 techniciens (augmentation de 22 millions de francs).

Pour les crédits de matériel et de fonctionnement, l'augmentation est de 8,5 millions de francs.

Il est intéressant de noter que la création d'une « ligne souple » constituant en quelque sorte une masse de manœuvre de 7,5 millions doit permettre à la direction du C. N. R. S., soit de renforcer en cours d'année tel ou tel chapitre de dépenses, soit de couvrir des actions spécifiques afin de faire face aux besoins imprévus ou particuliers de la recherche.

Cependant, un prélèvement exceptionnel de 10 millions sur le fonds de roulement a été opéré.

b) La subvention allouée à l'O. R. S. T. O. M. (chapitre 36-23) passera de 10.380.000 F à 13.380.000 F en 1966, soit 28 % d'augmentation ;

c) On ne peut que rapprocher cette augmentation de 3 millions de francs du volume global des crédits demandés au titre des mesures nouvelles 1966 pour permettre le développement des *activités de recherche dans les Universités*, facultés et grands établissements relevant de la direction des enseignements supérieurs, soit 18 millions de francs.

Celui-ci représente, par rapport aux crédits nouveaux pour 1965 (156,9 millions de francs), une augmentation de l'ordre de 15,3 % ;

d) Enfin la dotation pour *prime de recherche* (chapitre 36-22) passera de 37.016.503 F en 1965 à 40.722.800 F en 1966, soit une augmentation de l'ordre de 10 % contre 11 % l'année précédente.

### 3° LES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques voient leurs crédits progresser de 16,8 %, soit environ 1,7 million de francs consacrés surtout à la création de cinq nouveaux établissements au maximum.

### 4° L'ADMINISTRATION

a) Le renforcement des services de l'administration centrale absorbe une part non négligeable des mesures nouvelles inscrites à ce titre.

Celles-ci dépassent 175 millions de francs.

La mise en exploitation d'un ensemble électronique de gestion (1.740.000 F) doit permettre entre autres au Ministère d'exploiter d'une manière systématique les informations dont il dispose, de préparer le plan scolaire, d'établir la carte scolaire.

L'année 1966 ne constituant qu'une année d'essai, nous réserverons notre jugement sur ces installations nouvelles d'un coût élevé.

En outre, sera mise en œuvre la deuxième tranche du plan de développement du service central des statistiques et de la conjoncture, organisme d'enquête, d'étude, d'observation et d'information statistique.

Pour l'année 1965, ce service occupait 29 personnes ; on nous demande la création de 38 postes de personnels titulaires et de 7 postes de personnels contractuels.

L'effectif total sera donc de 74 personnes, le montant des crédits demandés étant de 786.000 F.

Mais, au terme d'un programme s'étendant sur trois années, le coût en personnel devrait se monter à 400.000 F. Les crédits de fonctionnement et d'équipement devraient atteindre pour la dernière année de la période de développement 1.500.000 F.

Cette activité « coûteuse par nature », a-t-on dit, devra faire l'objet de notre attention dans les années qui viennent, afin que les crédits de fonctionnement qui nous seront demandés correspondent exactement à un programme annuel de travail d'une utilité incontestable ;

b) Le coût global de la création des académies de Limoges et de Nice est difficile à calculer.

Pour le moment, ces académies sont installées dans des locaux provisoires, le personnel logé dans des H. L. M. à Limoges, mais à Nice on ne sait pas encore quelles mesures pourront être prises à cet effet.

Cent postes ont été réservés pour faire face aux besoins en personnels administratifs des deux rectorats. Cependant, ces créations donnent une impression d'improvisation que nous regrettons de devoir constater ;

c) Il nous faut enfin noter que la situation faite aux inspecteurs généraux des services administratifs de l'Education nationale ne nous paraît pas donner à ces fonctionnaires le développement de carrière qu'ils étaient en droit d'espérer.

\*  
\* \*

## B. — Les interventions publiques.

Les crédits en matière d'interventions publiques s'élèvent à 2.653.917.859 F. Nous laisserons à part les dotations du Secrétariat général de la Jeunesse et des Sports qui font l'objet d'un rapport spécial, et nous constaterons que la progression de l'ordre de 26 % par rapport à l'exercice précédent tient surtout à l'application de l'article 62 de la loi de finances pour 1965 qui modifie le régime de l'allocation de scolarité et conduit à l'inscription d'un crédit supplémentaire de 377.637.000 F.

Nous examinerons quatre points essentiels :

1° *L'aide à l'enseignement privé.*

On peut considérer comme terminée la mise en place de la loi du 31 décembre 1959. Plus de 12.000 établissements sont actuellement sous contrat et l'Etat rétribue 56.000 maîtres.

Les difficultés les plus sérieuses que rencontre l'application de cette loi proviennent :

— d'une part, du nombre important de maîtres des classes primaires qui échouent au certificat d'aptitude pédagogique et doivent quitter leur classe ;

— d'autre part, du nombre des maîtres des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement technique qui n'ont pu encore être inspectés.

Rappelons que les crédits nécessaires à l'extension de l'allocation scolaire (13 F par élève et par trimestre à tous les élèves du premier cycle) s'ajoutent aux crédits désormais budgétisés.

Un crédit supplémentaire de 377 millions est inscrit au titre de la loi Barangé.

Un crédit supplémentaire de 1.015 millions est inscrit au titre de la loi Debré. Nous noterons une progression de 60 millions, soit 6,37 %, par rapport à l'année 1965.

2° *Les bourses (chap. 43-71).*

859 millions de francs, soit une progression de 77,7 millions de francs sur 1965, ou encore de + 9,8 %.

a) *Dans l'enseignement supérieur.* Au 1<sup>er</sup> octobre 1965 le nombre des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur était de 97.110.

Le pourcentage des boursiers par rapport à l'ensemble des étudiants atteignait à la même date 21,9 %.

L'effectif des étudiants (enseignement public et privé) qui a été de 395.000 pour l'année 1964-1965 passera vraisemblablement à 440.000 environ pour l'année 1965-1966, soit une augmentation de 10 % environ.

La création de 9.890 bourses contre 10.410 l'an dernier s'assortira d'une hausse minime du taux moyen annuel porté de 2.428 à 2.520 F, ce qui ne représente guère que 3,7 % d'augmentation.

b) Dans le second degré, le nombre des élèves boursiers atteindra 975.000 en 1966-1967.

L'augmentation du nombre de parts limité à 110.000 semble faible quand on constate que les élèves nés pendant les années de forte natalité, 1948 et suivantes, sont déjà présents dans le deuxième cycle ou l'abordent actuellement.

La création de 50.000 bourses nationales et de 9.065 bourses d'apprentissage portera l'effectif total des boursiers pour cet ordre d'enseignement, à environ 1.175.000, soit 1 élève sur 3.

### 3° *Œuvres sociales en faveur des étudiants* (chap. 46-11).

Il nous est possible de constater ici une progression des crédits de 13 millions de francs par rapport à 1965, soit environ 14,5 %. Mais rappelons que l'effectif des élèves de l'enseignement supérieur a augmenté d'un quart par rapport à celui d'il y a deux ans.

On notera sans doute qu'il est prévu :

7.672 lits nouveaux au 1<sup>er</sup> janvier 1966 ;

10.789 au 1<sup>er</sup> octobre 1966,

soit en tout 68.000 lits pour environ 410.000 étudiants.

1.685 places de restaurant nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 1966, 6.719 au 1<sup>er</sup> octobre 1966, porteront le nombre total des places à 67.210, ce qui est plus encore notoirement insuffisant.

Il nous faut aussi observer que la subvention accordée à l'Office du tourisme universitaire est supprimée et que les crédits de thèse sont diminués.

### 4° *Ramassage scolaire* (chap. 43-25).

Une progression des crédits de l'ordre de 18 % porte les crédits à 104.250.000 F. Je rappelle que l'Etat prend à sa charge 65 % de la dépense. Cette participation peut atteindre 75 % quand une classe est fermée.

Les circuits spéciaux intéressent 338.000 élèves, le ramassage coûte 221 à 328 F par élève.

Les circuits normaux intéressent 170.000 élèves, le coût par élève étant de 220 à 253 F.

## II. — LE BUDGET D'EQUIPEMENT

De 1958 à 1960 le budget d'équipement de l'Education nationale a stagné à un niveau voisin de celui de 1956. Si un effort a été fait depuis quelques années, il a été insuffisant en face de la poussée démographique et d'une scolarisation beaucoup plus forte. Nous nous en rendons tous compte chaque jour et plus particulièrement en période de rentrée, dans nos circonscriptions. Mais nous sommes plus inquiets encore si nous replaçons le budget de 1966 dans sa situation de premier budget du V<sup>e</sup> Plan.

Il nous faut donc l'étudier par rapport aux résultats du IV<sup>e</sup> Plan et aux perspectives du V<sup>e</sup>.

### A. — Le budget et les Plans.

Examinons d'abord l'évolution qui s'est développée à quelques mois de sa fin, dans le cadre du IV<sup>e</sup> Plan.

Nous devons observer que les prévisions de ce Plan ont été pour le moins incomplètes, sinon inexactes, puisque deux éléments au moins n'avaient pas été retenus, je veux parler du retour des élèves rapatriés d'Algérie et des réformes de structure nombreuses, successives, fluctuantes et parfois contradictoires.

Ceci dit, nous observerons, en sériant nos observations par type d'enseignement, que la diminution prévue des effectifs des classes élémentaires, pour étonnant que cela puisse paraître, ne s'est pas réalisée, bien au contraire. Les retours d'Algérie expliquent en partie cette situation ; ils ne sauraient à eux seuls la justifier. Sans doute avait-on été trop optimiste dans les appréciations.

Il faut aussi constater que la croissance moins rapide que prévue des enseignements spéciaux est en grande partie responsable de cette situation.

En ce qui concerne les classes de fin d'études, on est également très au-dessous des résultats prévus, les sections de transition et l'enseignement terminal n'ayant pas absorbé les effectifs prévus.

Avec les enseignements spéciaux, nous sommes très en deçà des prévisions.

Pour ce qui est du second degré, le développement du cycle d'orientation s'est fait à un rythme inférieur aux prévisions, alors qu'au contraire les effectifs constatés sont supérieurs à ce qui était prévu dans l'enseignement général court, dans l'enseignement long et surtout dans les collèges d'enseignement technique, dont on ne dira jamais assez qu'ils sont notoirement, ridiculement même, insuffisants.

En ce qui concerne le V<sup>e</sup> Plan, on connaît les objectifs de l'Education nationale pour le second degré. Il s'agit, nous le savons, de prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, de généraliser l'enseignement secondaire et enfin de faire poursuivre la scolarité au-delà de 15-16 ans à 75 % des enfants (35 % dans le second cycle long, 40 % dans le second cycle court).

Le budget devrait donc prévoir pour 1966 des crédits correspondant à la réalisation de ces objectifs.

Nous en sommes bien loin.

Dans ses études préliminaires de l'an dernier, la Commission spéciale du Plan a chiffré quatre hypothèses correspondant à la satisfaction des besoins en matière d'équipement scolaire et universitaire. Elle en était arrivée à un volume de crédits s'échelonnant entre 29,5 et 38,8 milliards de francs 1963 pour 5 ans.

Mais la Commission a dû reprendre ses calculs, le Gouvernement ayant fixé entre 25 et 28 milliards l'ordre de grandeur des dotations qu'il lui paraissait possible d'affecter aux constructions scolaires, universitaires et sportives.

Elle a estimé à 32,5 milliards de francs 1965 le montant des crédits nécessaires pour réaliser seulement au cours du V<sup>e</sup> Plan un programme minimum correspondant au plus juste à l'évolution de la démographie et de la scolarisation comme aux besoins minima de l'économie auxquels il faut bien penser de temps en temps :

— On se borna donc seulement à prévoir de scolariser à la rentrée 1972 tous les enfants soumis à la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Nous avons déjà vu que c'était cinq années de retard sur l'objectif de la loi de 1959 qui prévoyait cette obligation à partir de 1967.

— Cette scolarisation s'effectuerait à 80 % dans les C. E. S. ou dans les premiers cycles de lycée et à 20 % dans les collèges d'enseignement général, la généralisation des C. E. S. n'intervenant que vers 1975.

— On recevrait au-delà de 16 ans, 35 % d'une classe d'âge dans le second cycle long et 40 % dans le second cycle court ;

— On accueillerait 800.000 étudiants, dont 200.000 dans les instituts universitaires de technologie à créer.

— On mettrait enfin à la disposition de l'enfance inadaptée le tiers des établissements qui lui sont nécessaires ce qui repoussera à 15 ans la solution totale du problème.

Ce programme était cependant, sauf sur le dernier point, en apparence satisfaisant, mais, en réalité, il ne l'était guère. Il prévoyait toujours des effectifs de 45 élèves par classe dans les maternelles et de 35 dans les enseignements primaire et secondaire. Il ne prévoyait au contraire aucun crédit pour les grosses réparations ou pour la reconstruction d'établissements vétustes, quel que soit l'état de délabrement de certaines écoles et de certains lycées.

Mais nous savons d'ores et déjà que ce programme ne sera pas, et de loin, réalisé, puisque le projet gouvernemental du V<sup>e</sup> Plan prévoit seulement 25,5 milliards, soit 21,5 % de moins, ce qui entraîne une révision complète des objectifs.

La liste des réductions qu'il faudra imposer ne peut que nous donner l'impression très nette que le V<sup>e</sup> Plan ne correspond pas à l'effort d'équipement scolaire qui serait nécessaire.

Il faudra réduire les prévisions de :

— 25 % dans le cycle du second degré. C'est dire, qu'en 1972, 230.000 enfants ne pourront toujours pas être accueillis dans les classes du 1<sup>er</sup> cycle et devront être soit maintenus sans profit dans les classes de fin d'études primaires, soit être envoyés sans aucune qualification au travail à 14 ans. On nous prépare une génération de manœuvres à l'époque où nous aurons le plus besoin de techniciens ;

— 25 % dans le second cycle long ;

— 10 % dans le second cycle court, ce qui veut dire, qu'en 1972, la sélection à l'entrée en seconde continuera à être sans aucun rapport, aussi bien avec les capacités des enfants qu'avec les besoins du pays ;



- 15 % pour l'enfance inadaptée ;
- 27 % pour les classes préparatoires aux grandes écoles ;
- 20 % pour les instituts universitaires de technologie ;
- 10 % pour les facultés de médecine ;
- 27 % pour les autres facultés ;
- 35 % pour les installations sportives des établissements.

Notre équipement scolaire et universitaire connaîtra donc à l'issue du V<sup>e</sup> Plan la même insuffisance catastrophique si l'on ne se décide pas à y affecter au moins les 32,5 milliards préconisés par la commission spécialisée.

\*  
\* \*

### B. — Les lignes de force du budget de 1966.

Quelle traduction le V<sup>e</sup> Plan trouve-t-il dans le budget d'équipement de 1966 que nous examinons ?

Les grandes masses d'investissements en autorisations de programme ont été fixées comme suit :

	DOTATIONS		DIFFERENCES	
	1965	1966	Montant.	Pourcentage.
	(En millions de francs.)			
Enseignement supérieur .....	1.017	940	— 77	— 7,5
Second degré .....	1.772	1.900	+ 128	+ 7,2
Premier degré .....	396	450	+ 54	+ 13,6
Recherche .....	180	225	+ 45	+ 25
Jeunesse et sports .....	151	180	+ 29	+ 12,5
Administration académique.....	34	30	— 4	— 11,70
Total .....	3.550	3.725	+ 175	+ 4,9

Notons au passage qu'à mesure que croissent les dotations du budget de l'Etat croissent également les charges des collectivités locales puisqu'elles sont maître d'œuvre en ce qui concerne le premier et le second degré et nous savons dans quelles conditions s'exercent sur elles des pressions pour qu'elles s'intéressent aussi à l'enseignement supérieur.

\*  
\* \*

Quelle est la consistance réelle des mesures examinées ?

Obtiennent une dotation supplémentaire plus forte que la moyenne (qui est je le rappelle de 4,9 %) :

- 1° L'enfance inadaptée : + 69 %, soit + 16 millions de francs ;
- 2° Les deux pivots de la réforme :
  - l'enseignement technique supérieur (les I. T. S.) : + 63 %, soit + 32,2 millions ;
  - les C. E. G. et les C. E. S. (100.000 places) : 40,9 %, soit + 170 millions ;
- 3° La recherche : + 19 %, soit 35 millions ;
- 4° L'équipement sportif et socio-éducatif : + 18 %, soit + 29 millions ;
- 5° On a enfin compris que tout n'était pas réglé dans le premier degré qui obtient (4.325 classes, dont 20 % préfabriquées) : + 15 %, soit + 51 millions ;
- 6° L'effort consenti pour les études médicales est de + 9,6 %, soit + 8 millions.

Il faut ici noter que le Ministère de la Santé publique ne semble pas porter à la réforme l'intérêt qu'elle mérite en ce qui concerne les C. H. U., mais les problèmes posés par une opération qui intéresse à la fois deux ministères au moins sont difficiles à résoudre.

\*  
\* \*

En conclusion le Ministère de l'Education nationale a utilisé l'enveloppe à laquelle il a été réduit.

Il ne pourra donc, nous l'avons vu, réaliser pour 1966 la part correspondante de l'objectif minimum du V<sup>e</sup> Plan proposé par la Commission spécialisée.

M. Poirier a pu écrire dans son rapport à l'Assemblée Nationale que ce budget résulte :

... d'une moyenne astucieusement calculée entre les exigences contradictoires de la stabilisation économique et de la rénovation scolaire et universitaire qu'il faut mener à bien. Tous les objectifs n'ont pas pu être abordés au même train. C'est déjà la constatation qui a été faite à propos du V<sup>e</sup> Plan : les hypothèses retenues étalent loin dans le temps certains objectifs apparemment essentiels, comme la scolarisation intégrale des enfants jusqu'à l'âge de seize ans que les textes de 1959 avaient pourtant rendue obligatoire à partir de 1967. Le projet de budget lui-même ne prend pas d'emblée la cadence pourtant modeste du V<sup>e</sup> Plan. Il reste à espérer que l'évolution de la conjoncture économique permette de retrouver le rythme nécessaire en 1967.

Notre devoir nous impose de jeter un cri d'alarme devant l'insuffisance dramatique des crédits consacrés à l'équipement scolaire et universitaire aussi bien qu'à l'augmentation nettement insuffisante des crédits destinés à la rémunération du personnel enseignant et à l'administration.

Quand on saura que les crédits d'engagement prévus pour le Ministère de l'Education nationale en 1966 ne sont supérieurs que de 5 p. 100 à ceux de 1965 (3.725 contre 3.550 millions) on ne pourra que constater avec regret et avec inquiétude que le Gouvernement n'a pas voulu consacrer à la formation générale et professionnelle des jeunes une part suffisante des ressources de la Nation.

Certes, en partant de l'hypothèse du Plan, que la production intérieure brute croîtra de 5 % l'an, l'Education nationale reste dans les limites des prévisions, mais en ce qui la concerne, une telle attitude ne peut avoir pour conséquence que de perpétuer et de laisser s'aggraver les carences actuelles dont souffrent des milliers de jeunes et leurs familles qui, un jour, nous demanderont des comptes.

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Au cours de la discussion qui a succédé à l'exposé de votre Rapporteur, divers problèmes ont été abordés.

### 1. — La rentrée scolaire dans les régions en expansion.

Elle a été beaucoup moins satisfaisante que ne le laisse supposer la propagande officielle par la voie des ondes.

M. Descours Desacres a pu constater que le nombre des postes budgétaires créés dans ces régions pour l'enseignement du premier degré ne suivait pas le nombre des élèves supplémentaires à scolariser, observation que M. Driant a précisé de la manière suivante : pendant longtemps, des postes ont été créés alors qu'il n'y avait pas de candidats pour les occuper ; aujourd'hui on ne crée pas de postes alors que les candidats deviennent nombreux.

M. Chochoy a confirmé ces propos par les chiffres suivants relatifs au département du Pas-de-Calais :

ANNEE	ELEVES scolarisés.	BESOINS EN CLASSES supplémentaires.	DOTATIONS effectives.
1954 .....	196.000	442	338
1958 .....	244.000	882	261
1964 .....	262.000	928	70

Dans ces conditions, c'est le département qui doit se substituer à l'Etat, grâce à son parc de classes démontables.

Mêmes constatations en Seine-et-Oise. Le déficit en postes s'élevait à 1.600 : 200 ont été créés. 1.970 dossiers techniques de classes sont prêts : le financement est accordé pour 470. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la moyenne d'élèves par classe est supérieure

à la moyenne nationale ; une classe maternelle n'est ouverte que lorsqu'on compte 65 élèves, une classe primaire pour 37 élèves, une classe de C. E. G. pour 40 élèves. Par ailleurs, de nombreuses classes ont été fermées ce qui a provoqué le gonflement des effectifs dans les classes restantes, le déplacement des maîtres et le non emploi de suppléants. Enfin, 4.500 élèves ont été refusés dans les C. E. T.

Dans la banlieue parisienne, c'est à Drancy que le mécontentement des parents a été le plus vif : ils ont procédé à « l'inauguration » d'un C. E. T. pour lequel des professeurs ont été nommés et des élèves affectés sans que les locaux n'aient été édifiés !

## 2. — La démocratisation de l'enseignement.

En milieu rural, elle passe nécessairement par le C. E. G., ainsi que l'a fait observer M. Ribeyre, appuyé par M. Paul Chevalier. Or l'effort de l'Etat semble diminuer alors que les municipalités sont de plus en plus soumises à la pression des familles, lesquelles ont compris que leurs enfants, voués à l'émigration dans les villes par l'évolution du monde moderne, ont le plus grand besoin d'aborder leur condition future avec le maximum d'instruction.

## 3. — Les fournitures scolaires.

Mlle Rapuzzi estime discutable les conditions dans lesquelles les livres scolaires sont fournis gratuitement aux élèves des lycées : auteurs et libraires sont imposés aux familles. D'autre part, la situation dans les C. E. G. est anarchique suivant l'effort fait par les municipalités. Aussi, conviendrait-il d'unifier les systèmes de financement dans tout le second degré.

## 4. — Le « rendement » de l'instruction publique.

Le Président Roubert soulève le problème des illettrés à vingt ans dont les membres des Conseils de revision nous disent que le nombre est effarant. Des années de scolarité ont ainsi été gaspillées. Faut-il imputer le mal aux méthodes d'enseignement ou à l'absence d'un relais entre la fin de la scolarité et le service militaire ? Le problème mériterait, à coup sûr, d'être approfondi.

## 5. — L'éducation des enfants de Français résidant à l'étranger.

M. Armengaud attire à nouveau l'attention de la Commission, afin que son rapport en fasse état auprès du Gouvernement, sur le chapitre 43-41 : Article 5 « Petites écoles pour enfants des Français résidant hors de France », et le chapitre 43-71 : Article 6 « Bourses aux enfants français résidant à l'étranger et fréquentant des établissements d'enseignement français ».

S'il est certain que ces deux postes ont bénéficié d'une augmentation de crédits, le premier d'environ 25 %, le second de 10 %, les besoins ne sont pas encore satisfaits ; en effet, ils augmentent sans cesse sous l'effet de l'exportation accrue de cadres français s'installant à l'étranger pour des périodes plus ou moins longues, à l'occasion de l'implantation de grands ensembles industriels ou d'importants travaux publics.

Il s'avère, en effet, de plus en plus que le départ des cadres considérés dans la plupart des pays en voie de développement, dépend de l'existence d'établissements d'enseignement ou de petites écoles françaises où leurs enfants pourront suivre, le plus souvent aux frais de leurs parents, un programme d'enseignement français. D'où la nécessaire extension des implantations de petites écoles.

Il souhaite que le Gouvernement confirme sa volonté de poursuivre l'effort fait dans ce sens.

## 6. — Mesures diverses.

Votre Commission souhaite :

- que le statut des inspecteurs généraux des services administratifs soit reconsidéré pour mettre les intéressés sur le même pied que les inspecteurs généraux de l'Instruction publique et que les inspecteurs généraux des autres départements ministériels ;
- que l'indemnité de doctorat allouée jusqu'en 1948 aux professeurs du second degré soit rétablie.

Par ailleurs, M. Paul Chevallier demande que l'aide aux fanfares locales soit accrue, étant donné l'engouement des jeunes pour la musique.

Enfin, votre Commission a estimé qu'il conviendrait d'honorer Jean Macé, ce grand serviteur de l'école, par l'émission d'un timbre à son effigie à l'occasion du centième anniversaire de la Ligue française de l'enseignement en 1966.

# ANNEXES



## ANNEXE I

### LES HYPOTHESES BUDGETAIRES

#### I. — Hypothèses de progression des effectifs scolaires et universitaires pour la rentrée 1966 sur lesquelles repose le projet de budget du Ministère de l'Education nationale.

Pour les effectifs scolaires, distinguer entre les types d'enseignement.

— Ecoles maternelles et classes enfantines.....	+ 77.000
— Ecoles primaires élémentaires :	
— 45.000 élèves au titre des classes de fin d'études (rattachées aux C. E. G. et C. E. S).	
— 21.000 élèves au titre des classes élémentaires.	
+ 20.000 dans les établissements d'enseignement primaire spécial.	
<hr/>	
— 46.000	— 46.000
— Lycées classiques, modernes, techniques, C. E. S. ....	+ 107.000
— Collèges d'enseignement général .....	+ 30.000
— Collèges d'enseignement technique .....	+ 41.000
— Enseignement supérieur .....	+ 47.000

\*

\* \*



**II. — Ventilation par titre et par service des crédits demandés en deux catégories selon qu'ils sont destinés à faire face au seul accroissement démographique ou à l'amélioration des conditions de l'enseignement.**

*A. — Mesures tendant à l'amélioration des conditions de l'enseignement.*

TITRES	SERVICES	MON- TANT des crédits.	EMPLOIS			OBSERVATIONS
			Ensei- gnants.	Non- ensei- gnants.	Totaux.	
III	Administration générale et services communs .....	8.352	20	1.423	1.443 (1)	(1) Y compris 35 pour le chapitre 36-01.
III	Enseignements supérieurs .....	3.400	414	8	422	
III	Direction de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation .....	5.916	1.000	>	1.000	
III	Autres services .....	>	>	>	>	
	Totaux titre III .....	17.668	1.434	1.431	2.865	
IV	Administration générale et services communs .....	7.237	>	>	>	
IV	Direction de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation .....	16.000	>	>	>	
IV	Autres services .....	>	>	>	>	
	Totaux titre IV .....	23.237	>	>	>	
	Totaux titres III et IV .....	40.905	1.434	1.431	2.865	

B. — Mesures liées à l'évolution des effectifs.

TITRES	SERVICES	MON- TANT des crédits.	EMPLOIS			OBSERVATIONS
			Ensei- gnants.	Non- ensei- gnants.	Totaux.	
III	Administration générale et services communs .....	9.075	5	3.540	3.545	
III	Enseignements supérieurs.....	25.312	2.048	375	2.423	
III	Direction de la pédagogie, des ensei- gnements scolaires et de l'orienta- tion .....	109.082	11.015	1.625	12.640	
III	Jeunesse et sports.....	15.277	1.020	119	1.139	
III	Bibliothèques .....	2.668	»	160	160	
III	Autres services .....	»	»	»	»	
	Totaux titre III.....	161.414	14.088	5.819	(1) 19.907	(1) Y compris les emplois des chapitres de subventions.
IV	Administration générale et services communs .....	18.738	»	»	»	
IV	Enseignements supérieurs .....	13.000	»	»	»	
IV	Direction de la pédagogie, des ensei- gnements scolaires et de l'orienta- tion .....	1.500	»	»	»	
IV	Coopération .....	170	»	»	»	
IV	Autres services .....	»	»	»	»	
	Totaux titre IV.....	33.408	»	»	»	
	Totaux titres III et IV.....	194.822	14.088	5.819	19.907	

*C. — Mesures tendant à l'amélioration des conditions de l'enseignement.*

TITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.	EMPLOIS			OBSERVATIONS
			Enseignants.	Non-enseignants.	Totaux.	
III	1	8.352	20	1.423	(1) 1.443	(1) Dont 35 pour le chapitre 36-01.
	2	3.400	414	8	422	
	3	>	>	>	>	
	4	5.916	1.000	>	1.000	
	5	>	>	>	>	
	6	>	>	>	>	
	7	>	>	>	>	
		<b>17.668</b>	<b>1.434</b>	<b>1.431</b>	<b>2.865</b>	
IV	1	7.237	>	>	>	
	2	>	>	>	>	
	3	>	>	>	>	
	4	16.000	>	>	>	
		<b>23.237</b>	>	>	>	
<b>Totaux titres III et IV...</b>		<b>40.905</b>	<b>1.434</b>	<b>1.431</b>	<b>2.865</b>	

D. — Mesures liées à l'évolution des effectifs.

TITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.	EMPLOIS			OBSERVATIONS
			Enseignants.	Non-enseignants.	Totaux.	
III	1	9.075	5	3.540	3.545	(1) Y compris les emplois des chapitres de subventions.
	2	25.312	2.048	375	2.423	
	3	»	»	»	»	
	4	109.082	11.015	1.625	12.640	
	5	»	»	»	»	
	6	15.277	1.020	119	1.139	
	7	2.668	»	160	160	
		161.414	14.088	5.819	(1) 19.907	
IV	1	18.738	»	»	»	
	2	13.000	»	»	»	
	3	»	»	»	»	
	4	1.500	»	»	»	
	5	170	»	»	»	
			33.408	»	»	»
Totaux titres III et IV...		194.822	14.088	5.819	19.907	

- Services : 1. Administration générale et services communs.  
 2. Enseignements supérieurs.  
 3. C. N. R. S.  
 4. Direction de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation.  
 5. Coopération.  
 6. Jeunesse et sports.  
 7. Bibliothèques.

III. — Justification des économies réalisées.

34-31 (— 4.800.000 F)

Les économies proposées sont rendues possibles par une limitation de l'importance du mouvement annuel des personnels.

34-32 (— 1.800.000 F)

Le regroupement de certains stages permettra de diminuer le volume total des crédits nécessaires.

34-35 (— 140.000 F)

Les économies sont justifiées par la possibilité d'améliorer les conditions de passation des marchés.

34-36 et 34-37 (— 10.000.000 F)

Les économies entrent dans le cadre de la politique du Gouvernement en matière financière. Elles sont rendues possibles par l'utilisation contrôlée des fonds de réserve des établissements.

Il faut noter cependant que cette opération ne pourra pas être renouvelée.

34-38 (— 8.000.000 F)

Les fournitures scolaires, prises partiellement en charge par l'Etat dès la rentrée 1964, seront utilisées pendant 3 ans. Ainsi il est possible de réduire, au titre du budget 1966, les crédits ouverts en 1964 et 1965.

36-31 (— 1.800.000 F)

La politique de nationalisation et d'étatisation des lycées a pour répercussion une diminution du nombre de lycées municipaux et, consécutivement, des effectifs d'élèves de 2<sup>d</sup> cycle de ces établissements.

36-32 (— 600.000 F)

Les économies sont justifiées par la diminution des établissements subventionnés, dont certains ont choisi le régime du contrat d'association.

36-33 (— 400.000 F)

36-34 (— 3.475.000 F)

La mesure d'économie est une simple mesure d'opportunité qui doit permettre par la dotation d'autres postes budgétaires une meilleure répartition et une meilleure utilisation des crédits consacrés à l'enseignement professionnel et à la promotion sociale. Elle ne signifie en aucune façon une réduction des moyens d'action.

## ANNEXE II

### L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

#### I. — La rentrée scolaire dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et spécialisé.

Les conditions de la dernière rentrée scolaire, détaillées dans le tableau ci-après, s'analysent succinctement ainsi :

##### 1. Classes maternelles et enfantines.

L'augmentation prévue du nombre d'élèves sur le plan national au 15 septembre 1965 est évaluée à 70.000.

Cette progression concernera plus particulièrement les départements de la Seine (10.000) ; de la Seine-et-Oise (5.500) ; des Bouches-du-Rhône (3.000) ; du Nord (2.200) ; de la Gironde (2.000) ; de l'Isère (2.000) ; de la Meurthe-et-Moselle (2.000) ; du Var (1.600) ; de la Seine-Maritime (1.500) ; du Doubs (1.400) ; de l'Hérault (1.400) ; du Rhône (1.400) ; du Haut-Rhin (1.300) ; du Vaucluse (1.200) ; du Gard (1.100) ; de la Haute-Garonne (1.100) ; des Alpes-Maritimes (1.000) ; de la Moselle (1.000) ; du Pas-de-Calais (1.000).

On enregistrera également une augmentation des effectifs dans tous les autres départements, à l'exception de la Guyane, du Lot, de la Meuse, du Loiret, du Chér, de l'Indre, de la Haute-Marne, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, des Hautes-Alpes.

##### 2. Classes élémentaires.

On prévoit ici pour l'année scolaire 1965-1966 une diminution d'effectifs sur le plan national d'environ 24.000 élèves, affectant la majeure partie des circonscriptions. Cependant une augmentation sensible est attendue dans les académies d'Aix, de Bordeaux et dans les départements d'Outre-Mer.

##### 3. Enseignements spécialisés.

A la rentrée 1964, l'augmentation des effectifs a été de 11.500 environ. Pour 1965, on l'évalue à près de 15.000.

A l'exception des académies de Grenoble et Rennes, toutes les autres sont affectées par cette augmentation.

##### 4. Personnel.

Pour l'ensemble des enseignements préscolaire, élémentaire et spécialisé, 1.453 postes budgétaires nouveaux ont été créés au 15 septembre 1965.

*Enseignements préscolaires, élémentaires et spécialisés.*

ACADEMIES	ENSEIGNEMENT préscolaire.		ENSEIGNEMENT élémentaire.		ENSEIGNEMENT spécialisé.		PERSONNEL	
	Prévisions d'effectifs scolaires pour 1965-1966.	Variations par rapport à 1964-1965.	Prévisions d'effectifs scolaires pour 1965-1966.	Variations par rapport à 1964-1965.	Prévisions d'effectifs scolaires pour 1965-1966.	Variations par rapport à 1964-1965.	Variations par rapport à 1964-1965.	Total des emplois à la rentrée 1965-1966.
Paris .....	307.500	+ 17.000	761.400	— 800	28.825	+ 6.450	+ 296	33.328
Aix .....	106.600	+ 8.500	311.700	+ 9.400	8.150	+ 780	+ 193	13.604
Amiens .....	47.600	+ 1.700	59.570	— 4.100	3.400	+ 650	+ 43	8.751
Besançon .....	33.700	+ 2.300	109.500	— 900	2.755	+ 320	+ 33	5.559
Bordeaux .....	63.200	+ 3.600	48.900	+ 4.500	6.815	+ 660	+ 71	11.159
Caen .....	40.400	+ 1.200	202.350	— 4.380	4.745	+ 880	+ 16	9.020
Clermont .....	36.600	+ 1.900	40.180	— 4.280	4.530	+ 380	— 27	8.229
Dijon .....	38.300	+ 800	164.200	— 800	3.375	+ 360	+ 44	7.492
Grenoble .....	61.400	+ 3.700	194.900	— 1.100	3.640	— 130	+ 105	10.008
Lille .....	146.800	+ 3.300	432.150	— 4.910	9.400	+ 500	+ 179	18.268
Lyon .....	79.400	+ 2.800	190.200	— 400	4.645	+ 45	+ 45	9.256
Montpellier .....	58.600	+ 3.600	143.800	— 470	3.930	+ 430	+ 20	7.893
Nancy .....	45.500	+ 2.200	151.400	— 4.280	3.960	+ 800	+ 13	7.298
Nantes .....	39.200	+ 1.400	110.000	+ 570	2.470	+ 430	+ 43	5.639

ACADEMIES	ENSEIGNEMENT préscolaire.		ENSEIGNEMENT élémentaire.		ENSEIGNEMENT spécialisé.		PERSONNEL	
	Prévisions d'effectifs scolaires pour 1965-1966.	Variations par rapport à 1964-1965.	Prévisions d'effectifs scolaires pour 1965-1966.	Variations par rapport à 1964-1965.	Prévisions d'effectifs scolaires pour 1965-1966.	Variations par rapport à 1964-1965.	Prévisions d'effectifs scolaires pour 1965-1966.	Variations par rapport à 1964-1965.
Orléans .....	55.900	+ 2.600	210.350	— 3.250	3.025	+ 160	+ 54	9.427
Poitiers .....	47.700	+ 2.200	190.700	— 4.690	3.220	+ 450	+ 34	8.814
Reims .....	44.300	+ 300	151.100	— 3.630	3.655	+ 480	+ 40	7.186
Rennes .....	50.700	+ 2.000	160.800	— 1.490	3.120	»	+ 55	9.066
Rouen .....	45.700	+ 2.000	185.760	— 1.700	3.340	+ 360	+ 38	7.628
Strasbourg .....	80.800	+ 3.200	283.700	+ 1.100	3.830	»	+ 103	12.044
Toulouse .....	58.000	+ 3.000	185.400	— 5.200	5.550	+ 660	+ 22	10.805
Départements d'outre-mer .....	18.100	+ 700	206.000	+ 6.910	575	+ 160	+ 33	6.250
	1.506.000	+ 70.000	4.494.060	— 23.900	116.955	+ 14.825	+ 1.453	226.724
								(1) + 2.500

(1) Postes en surnombre (occupés pour la plupart par des instituteurs rapatriés d'Algérie), qu'il est envisagé de résorber au budget de 1966.



## II. — L'effet des migrations de population sur l'enseignement du premier degré.

D'après les chiffres fournis par l'Institut national démographique pour la répartition de la population, les effectifs scolaires des écoles rurales peuvent être évalués à un peu plus d'un tiers du total de la population scolaire (36,4 %).

Pour 4.080.000 enfants dont l'admission est prévue en septembre 1966 dans l'enseignement élémentaire, du cours préparatoire au cours moyen 2<sup>e</sup> année, 1.500.000 peuvent donc être considérés comme élèves d'écoles rurales.

Il a été prévu pour 1966 une diminution de l'ordre de 2,2 % de cet effectif qui provient de la diminution générale du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire et surtout des migrations vers les villes.

Ces migrations, auxquelles s'ajoutent celles qui se produisent à l'intérieur même des zones urbaines, aboutissent à une augmentation des effectifs urbains qui justifie la création de 300 postes nouveaux d'instituteurs.

En outre, dans l'enseignement préscolaire sont attendus, au 15 septembre 1966, 77.000 élèves nouveaux correspondant à la création de 1.540 postes.

Au total, il faudrait donc créer 1.840 postes nouveaux. Mais, de ce chiffre, il faut déduire les incidences des diminutions d'effectifs dans l'enseignement primaire :

a) L'incidence très faible de la diminution d'effectifs en zone rurale. En effet, étant donné la dissémination des élèves, il a été dûment constaté que la diminution des effectifs globaux ne permettait qu'une récupération minime d'emplois.

b) L'incidence importante du rattachement aux collèges d'enseignement général et aux collèges d'enseignement secondaire de classes de fin d'études.

Ce rattachement entraînera à la rentrée 1966, dans l'enseignement élémentaire, une diminution d'effectifs de 45.000 élèves.

La répercussion de ces variations d'effectifs réduit de 1.150 postes les besoins évalués ci-dessus qui, en définitive, peuvent être fixés à :

$$(300 + 1.540) - 1.150 = 690 \text{ postes nouveaux.}$$

Ainsi, aux 214.430 postes autorisés au 15 septembre 1965 (l'enseignement spécialisé exclu) viendront s'ajouter en 1966 les 690 postes dont la nécessité vient d'être démontrée et les 2.500 postes sans incidence financière destinés à résorber le surnombre actuellement existant dans cet enseignement.

\*

\* \*

## III. — Les enseignements spéciaux.

Le nombre d'emplois d'enseignants et administratifs des enseignements primaires spéciaux autorisés à la rentrée 1965 est de 12.299 dont 7.666 sont utilisés pour l'enseignement des enfants inadaptés, qui compte 6.900 classes pour 116.800 élèves.

C'est en faveur de cet enseignement, qui comptera, à la rentrée 1966, 133.500 élèves, qu'est demandée au projet de budget 1966 la création de 1.000 postes.

Le coût global des enseignements spéciaux (enseignement de l'enfance inadaptée, enseignement dans les classes d'application, enseignement postscolaire agricole) peut être évalué à 223 millions pour l'année 1965 et 241 millions pour l'année 1966.

\*

\* \*

Les besoins en matière d'orientation médico-pédagogique sont les suivants :

1. Les dépenses de fonctionnement des commissions médico-pédagogiques de circonscription créées par la loi du 15 avril 1909.

Le crédit demandé est destiné à couvrir les dépenses entraînées principalement par les examens psychologiques des enfants signalés comme suspects d'inadaptation.

Le volume de la demande permettra d'acquérir le premier équipement nécessaire pour l'emploi de deux tests usuels (Binet-Simon, Cubes et Kohs).

2. Les dépenses entraînées par la création des commissions médico-pédagogiques départementales (arrêté du 16 décembre 1964).

Ces commissions ont un double rôle et ont besoin de crédits de deux ordres :

a) Crédits nécessaires à l'examen psychologique. Examinant les enfants dont le cas ne pourra être traité par les commissions de circonscription, elles doivent utiliser un matériel plus varié et plus coûteux. C'est pourquoi un crédit de 500 F a semblé nécessaire pour la dotation de chacune d'entre elles.

b) Crédits destinés à permettre leur utilisation comme service permanent chargé de la centralisation du dépistage et de l'instruction des dossiers de bourses d'adaptation. Un crédit de 500 F serait consacré à ce premier équipement.

Dans un domaine qui, jusqu'à présent, ne disposait pas de crédits propres, il paraît indispensable de donner à chacune des commissions des fonds qui lui permettront d'acquérir l'équipement minimum sans lequel il est impossible que le travail soit fait normalement. Mais il a paru sage de limiter cette dotation aux sommes nécessaires à l'acquisition de l'équipement de base.

---

## ANNEXE III

### L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

#### I. — La rentrée scolaire de 1965.

La progression des effectifs scolaires est résumée par le tableau ci-dessous (France métropolitaine ; D. O. M. et T. O. M. non compris) :

	LYCEES (y compris les sections « type lycée » des C. E. S.).			TOTAUX	COLLEGES d'enseignement technique (y compris les sections pratiques de lycée).	COLLEGES d'enseignement général (y compris les sections « type C. E. G. » de C. E. S.).
	1 <sup>er</sup> cycle.	2 <sup>e</sup> cycle clas. et mo- derne (1).	2 <sup>e</sup> cycle tech- nique (2).			
Effectifs prévus pour la ren- trée 1965 .....	680.000	438.000	191.000	1.309.000	(3) 384.000	866.000
Effectifs 1964-1965 .....	655.000	407.000	169.000	1.231.000	(4) 343.000	809.000
Progression .....	+ 25.000	+ 31.000	+ 22.000	+ 78.000	+ 41.000	+ 57.000

(1) Y compris les classes préparatoires aux grandes écoles et diverses autres préparations.

(2) Y compris les sections de techniciens supérieurs.

(3) Dont 31.000 élèves dans les sections à « temps réduit » (régime spécial à l'Alsace-Lorraine).

(4) Dont 30.000 élèves dans les sections à « temps réduit » (régime spécial à l'Alsace-Lorraine).

La progression des effectifs budgétaires de maîtres s'analyse ainsi pour la France métropolitaine (D. O. M. et T. O. M. non compris) :

	LYCEES	C. E. T.	C. E. G.
Postes ouverts par le budget 1965.....	75.808	22.584	36.493
Postes ouverts par le budget 1964.....	72.837	19.594	32.743
Progression .....	+ 2.971	+ 2.990	+ 3.750

L'étude de ces deux documents permet de constater :

1. Que la progression des effectifs scolaires est surtout sensible dans le second cycle des lycées classiques et modernes, les lycées techniques et les collèges d'enseignement technique.

2. Que la progression du nombre des emplois dans les C. E. G. s'inscrit apparemment en surabondement au regard de l'augmentation des effectifs scolaires. En fait, les nouveaux horaires et programmes des cycles d'observation et d'orientation, qui prévoient notamment des dédoublements de classes pour les travaux pratiques, ont entraîné un accroissement sensible des besoins de ces établissements autrefois mal équipés en personnel.

3. Que la progression des effectifs de maîtres semble en revanche inférieure aux besoins réels des lycées et des collèges d'enseignement technique. Cependant, la situation de fait dément cette impression, le nombre de postes disponibles convenablement distribué devant permettre de satisfaire les besoins de tous les établissements.

Dans le détail, la situation des académies est indiquée au tableau II joint en annexe (France métropolitaine ; D. O. M. et T. O. M. non compris).

Il convient de signaler à cet égard que :

— 926 postes d'enseignants de lycées sont affectés au Centre national de télé-enseignement (745) et aux établissements de cure et de post-cure (181) ;

— les emplois encore disponibles au titre des lycées (600 environ) feront l'objet d'une répartition à la rentrée scolaire pour permettre l'application des mesures décidées par les autorités académiques (dédoublement de classes trop nombreuses notamment) ;

— le léger dépassement constaté au titre des collèges d'enseignement général s'applique par la fermeture d'emplois de directeurs de C. E. G., transformés en postes budgétaires de professeurs, à la suite de la transformation de collèges d'enseignement général en collèges d'enseignement secondaire, ou de la fusion en un établissement unique de deux C. E. G. (départs à la retraite des titulaires). Par ailleurs, environ 500 professeurs de C. E. G. rapatriés d'Algérie se trouvent toujours en surnombre. Il est envisagé de régulariser leur situation en 1966 ;

— la répartition des emplois entre les différentes académies a été effectuée en considération, d'une part, de l'effectif scolaire attendu, d'autre part, du nombre et de l'importance des établissements (il est en effet évident que l'accueil des élèves dans un nombre restreint d'établissements importants comporte des besoins en maîtres inférieurs à ceux nécessaires à l'accueil du même nombre d'élèves dans un grand nombre d'établissements de faible importance), et enfin des charges particulières à chaque académie (ainsi, l'Académie de Paris possède un très grand nombre de classes préparatoires aux grandes écoles, dans lesquelles le service des professeurs est réduit considérablement, ce qui implique des créations de postes plus nombreuses).

\*

\* \*

	LYCEES (y compris les sections « type lycée » des C. E. S.).		C. E. T. (y compris les sections pratiques de lycée).		COLLEGES d'enseignement général (y compris les sections « type C. E. G. » des C. E. S.	
	Effectif d'élèves prévu pour la rentrée 1965.	Postes d'enseigne- ment ouverts au terme de l'année scolaire 1964-1965.	Effectif d'élèves prévu pour la rentrée 1965.	Postes d'enseigne- ment ouverts au terme de l'année scolaire 1964-1965.	Effectif d'élèves prévu pour la rentrée 1965.	Postes d'enseigne- ment ouverts au terme de l'année scolaire 1964-1965.
Aix .....	117.000	6.196	25.420	1.620	50.250	2.210
Amiens .....	35.350	2.012	10.950	652	28.600	1.267
Besançon .....	28.800	1.670	14.300	777	17.400	766
Bordeaux .....	67.500	3.675	16.590	998	39.900	1.739
Caen .....	30.200	1.817	13.060	837	35.500	1.659
Clermont .....	48.400	2.919	12.000	780	30.300	1.340
Dijon .....	38.000	2.152	9.880	599	26.000	1.150
Grenoble .....	68.800	3.983	14.120	833	28.600	1.235
Lille .....	89.300	5.165	28.240	1.654	69.300	3.035
Lyon .....	65.450	3.782	21.530	1.372	28.600	1.279
Montpellier .....	58.300	3.223	12.000	774	36.400	1.579
Nancy .....	35.350	1.915	14.120	799	23.900	1.043
Nantes .....	31.450	1.799	9.180	629	18.200	835
Orléans .....	45.800	2.620	11.650	774	33.800	1.478
Paris .....	246.100	14.126	58.480	3.880	207.900	6.637 (1) 1.000
Poitiers .....	48.400	2.575	12.000	783	31.200	1.293
Reims .....	34.000	1.979	9.880	641	21.700	975
Rennes .....	56.300	3.271	14.120	958	41.200	1.892
Rouen .....	32.800	1.978	13.060	805	21.700	940
Strasbourg .....	58.900	3.369	(2) 16.590	1.398	27.800	1.194
Toulouse .....	72.000	4.060	16.950	1.006	47.750	1.980
	1.309.000	74.286	352.120	22.569	866.000	36.526

(1) 1.000 postes au titre des enseignements spéciaux des C. E. G. de la Seine.

(2) A ajouter 31.000 élèves des C. E. T. à temps réduit (1 jour par semaine): service nécessaire équivalent à celui de 6.000 élèves à temps plein.

## II. — L'évolution des effectifs.

On trouvera, dans les deux tableaux ci-joints, l'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire public, par classe et section, de 1958-1959 à 1964-1965.

Les prévisions réalisées dans le cadre de la préparation du V<sup>e</sup> Plan ont été effectuées seulement pas cycle d'enseignement, il n'est donc pas possible de présenter par classe et section les effectifs scolaires prévus jusqu'à l'application définitive de la réforme de l'enseignement.

*Evolution des effectifs du premier cycle des lycées, des C. E. S. et des C. E. G. publics.*

(Par classe et section).

France entière.

Garçons + Filles.

		1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
6 <sup>e</sup>	Classique et moderne (1).	275.686	291.846	311.168	321.520	360.778	373.761	394.498
	Transition .....	»	»	»	»	»	(2) 53.950	12.176
	<b>Total 6<sup>e</sup>.....</b>	<b>275.686</b>	<b>291.846</b>	<b>311.168</b>	<b>321.520</b>	<b>360.778</b>	<b>427.711</b>	<b>406.674</b>
5 <sup>e</sup>	Classique .....	52.933	58.340	61.480	74.861	74.064	92.800	98.834
	Moderne .....	185.309	216.480	239.334	267.565	273.607	270.565	262.918
	Transition .....	»	»	»	»	»	(2) 54.393	7.922
<b>Total 5<sup>e</sup>.....</b>	<b>238.242</b>	<b>274.820</b>	<b>300.814</b>	<b>342.426</b>	<b>347.671</b>	<b>417.758</b>	<b>369.674</b>	
4 <sup>e</sup>	Classique .....	36.881	43.699	48.819	53.529	65.377	67.830	73.290
	Moderne .....	115.074	140.790	168.055	190.351	250.073	244.636	246.606
	Technique .....	36.453	37.761	42.175	44.191	(3)	»	»
	Pratique .....	»	»	»	»	»	6.203	9.404
<b>Total 4<sup>e</sup>.....</b>	<b>188.408</b>	<b>222.250</b>	<b>259.049</b>	<b>288.071</b>	<b>315.450</b>	<b>318.669</b>	<b>329.300</b>	
3 <sup>e</sup>	Classique .....	29.167	32.291	38.111	43.771	49.623	59.638	62.214
	Moderne .....	105.896	117.502	137.536	165.660	193.226	235.281	235.681
	Technique .....	32.869	34.195	36.155	40.299	36.056	(4)	»
	Pratique .....	»	»	»	»	»	1.513	3.115
<b>Total 3<sup>e</sup>.....</b>	<b>167.932</b>	<b>183.988</b>	<b>211.802</b>	<b>249.730</b>	<b>278.905</b>	<b>296.432</b>	<b>301.010</b>	
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle.....</b>	<b>870.268</b>	<b>972.904</b>	<b>1.082.833</b>	<b>1.201.747</b>	<b>1.302.804</b>	<b>1.460.570</b>	<b>1.406.658</b>	

(1) Les enquêtes étant effectuées au 10 octobre, la ventilation entre sections classiques et modernes n'est pas disponible, l'orientation des élèves entre les deux sections s'opérant à la fin du premier trimestre de l'année scolaire.

(2) En 1963-1964, les effectifs des classes de fin d'études des écoles primaires comportant un C. E. G. avaient été comptabilisés avec ceux des classes de transition.

(3) Les classes de 4<sup>e</sup> technique ont été transformées en 4<sup>e</sup> moderne en 1962-1963, en application de la réforme de l'enseignement.

(4) Les classes de 3<sup>e</sup> technique ont été transformées en 3<sup>e</sup> moderne en 1963-1964.

*Evolution des classes du second cycle public.*

Par classe et section.

(Lycées classiques, modernes, techniques et Ecoles Normales.)

France entière.

Garçons + Filles.

		1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
2 <sup>e</sup> .....	Classique .....	23.343	25.522	28.137	33.936	40.247	43.568	49.801
	Moderne .....	54.988	62.494	68.726	80.419	95.809	100.469	99.737
	Technique .....	34.192	39.165	39.832	44.622	59.045	68.349	72.337
	<b>Total classe de 2<sup>e</sup> .....</b>	<b>112.523</b>	<b>127.181</b>	<b>136.695</b>	<b>158.977</b>	<b>195.101</b>	<b>212.386</b>	<b>221.875</b>
1 <sup>re</sup> .....	Classique .....	22.507	24.709	24.837	29.411	35.191	40.527	44.408
	Moderne .....	48.103	56.409	57.100	67.376	77.797	91.300	96.751
	Technique .....	18.415	21.720	26.733	29.454	35.423	48.873	60.257
<b>Total classe de 1<sup>re</sup> .....</b>	<b>89.025</b>	<b>102.838</b>	<b>108.670</b>	<b>126.241</b>	<b>148.411</b>	<b>180.700</b>	<b>201.416</b>	
Classes terminales. Baccalauréat.	Philosophie .....	17.172	19.411	26.243	27.152	32.054	37.114	41.026
	Sc. expérimentales.	17.382	16.846	21.864	22.060	26.001	29.929	35.503
	Math. élémentaires.	17.317	19.757	23.260	24.105	26.533	29.293	35.059
	Math. et Techniq.	3.670	4.046	4.630	4.867	5.252	5.083	6.943
	Technique et écon.	(1)	(1)	(1)	441	594	743	1.191
<b>Total .....</b>	<b>55.541</b>	<b>60.060</b>	<b>75.997</b>	<b>78.625</b>	<b>90.434</b>	<b>102.162</b>	<b>119.722</b>	
Classes terminales. Brevets de techniciens.	Technique industr.	2.501	2.671	2.630	2.551	3.105	3.943	5.296
	B. S. E. C.....			(2) 1.346	1.682	2.014	2.637	5.385
	Technique sociale.	(2) 818	(2) 922	97	47	201	63	96
	Technique hôtelier.			424	425	445	437	430
<b>Total .....</b>	<b>3.319</b>	<b>3.593</b>	<b>4.497</b>	<b>4.705</b>	<b>5.765</b>	<b>7.080</b>	<b>11.207</b>	
T-1' Préparations aux classes de techniciens supérieurs .....	773	986	1.221	2.189	2.078	3.417	3.742	
<b>Total second cycle.....</b>	<b>261.181</b>	<b>294.658</b>	<b>327.080</b>	<b>370.737</b>	<b>441.789</b>	<b>505.745</b>	<b>557.962</b>	

(1) Effectifs comptabilisés avec ceux des classes préparant aux brevets de techniciens.

(2) Y compris les classes de préparation au baccalauréat technique et économie.

### III. — Recrutement des professeurs des disciplines nouvelles créées par la réforme de l'enseignement secondaire.

La récente réforme du second cycle n'a créé, dans l'enseignement secondaire, qu'une seule discipline nouvelle au niveau de la classe de seconde : l'« initiation économique », enseignée quatre heures par semaine.

Pour cet enseignement, il est envisagé de faire appel en premier lieu aux professeurs de sciences et technique économiques, recrutés par la voie du certificat d'aptitude au professorat de sciences et technique économiques (section D du C. A. P. E. T.). Ces professeurs qui, jusqu'ici, assuraient leur service dans des établissements d'enseignement technique, devront être formés en plus grand nombre dans les années à venir.

Une circulaire du 9 juin 1965 prévoit d'ailleurs que l'option « initiation économique » ne sera offerte cette année que dans les établissements où était autorisé le fonctionnement d'une section T.

Exceptionnellement, l'initiation économique pourrait être assurée dans les écoles normales par des professeurs d'histoire et de géographie.

\*  
\* \*

### IV. — Les mesures nouvelles en matière de fonctionnement et de matériel.

#### CHAPITRE 34-35

##### Article 1<sup>er</sup>. — *Bibliothèques et documentation.*

Les mesures nouvelles accordées pour 1966 à cet article seront de 50.000 F.

Elles permettront de compléter le renouvellement des bibliothèques d'élèves et de professeurs de tous les établissements de second degré.

##### Article 2. — *Matériel didactique.*

Il est prévu 220.000 F de mesures nouvelles à cet article. Elles doivent permettre :

- de compléter l'équipement scientifique des lycées de second cycle, principalement des classes terminales des lycées classiques et modernes ;
- de donner aux C. E. G. nationalisés, et aux C. E. S. issus de la transformation de C. E. G. anciens, le matériel nécessaire à l'enseignement de la technologie ;
- de compléter l'équipement audio-visuel de tous les établissements dont les classes ont été dédoublées en raison de l'accroissement des effectifs.

##### Article 3. — *Mobilier scolaire.*

Les mesures nouvelles augmenteront cet article de 520.000 F.

Elles sont destinées, en priorité, à donner le mobilier scolaire aux établissements classiques et modernes et techniques qui doivent accueillir de nouveaux élèves.

##### Article 4. — *Matériel d'atelier.*

La réforme de l'enseignement a modifié la structure des établissements d'enseignement technique par deux mesures principales :

- 1° La suppression des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> dans les lycées ;
- 2° La préparation des C. A. P. en deux ans dans les C. E. T.



La première décision a eu pour conséquence d'augmenter les effectifs des classes de seconde, première et terminales. Il faut donc compléter le parc des ateliers par un matériel plus complexe et plus diversifié.

La préparation du C. A. P. en deux ans entraîne la formation professionnelle des élèves dans un temps plus court et nécessite, en conséquence, un nombre de postes de travail supplémentaire.

Les mesures nouvelles fixées à cet article à 8.230.000 F doivent permettre de satisfaire ces besoins.

Article 5. — *Dotation de premier équipement pour les élèves.*

La mesure nouvelle de 500.000 F affectée à cet article doit permettre aux lycées techniques de doter les élèves de seconde des matériels individuels indispensables à leurs études.

\*  
\* \*

CHAPITRE 34-36. — 5.178.000 F.

Augmentation des crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement, liée à l'accroissement des effectifs au 15 septembre 1966, en prenant pour base les prix de revient unitaires déterminés par l'enquête du Service des Statistiques.

— Enseignement classique et moderne :

Lycées d'Etat et nationalisés, C. E. S. et C. E. G. nationalisés :

+ 120.000 élèves (au taux de 85,93 et 83 F) ..... 1.363.900

— Enseignement technique :

Lycées d'Etat et nationalisés :

+ 18.000 élèves (au taux de 280 et 224 F) ..... 489.700

C. E. T. :

+ 41.000 élèves (au taux de 278 F) ..... 3.324.400

CHAPITRE 34-37. — 1.968.000 F.

Augmentation des crédits de fonctionnement des écoles normales primaires, 1.900.000 F, et des écoles normales d'apprentissage, 68.000 F.

— Fonctionnement de constructions neuves, agrandissements et modernisation.

— Accroissement des effectifs en classe de formation professionnelle.

— Complément pour le fonctionnement des centres de formation de maîtres de C. E. G.

— Ouverture de cinq centres de formation de maîtres de l'enseignement terminal.

— Augmentation des effectifs admis dans les E. N. N. A.

V. — **Problèmes intéressant les collectivités locales.**

I. — *Transformations en lycées d'Etat.*

A la rentrée scolaire 1965-1966 prendra effet le décret du 5 juillet 1965 portant transformation en lycées d'Etat de 9 lycées municipaux ou nationalisés.

La procédure d'étatisation va, d'autre part, être engagée pour dix autres lycées municipaux ou nationalisés.

II. — *Nombre de lycées et de collèges d'enseignement général créés.*

Il est prévu de créer en 1965-1966 :

a) 10 lycées d'Etat autonomes, par transformation d'annexes, et 4 lycées municipaux ;

b) 107 collèges d'enseignement général. Pour 60 d'entre eux cependant situés en secteurs mixtes, le statut de collège d'enseignement général ne sera que provisoire, celui de collège d'enseignement secondaire devant s'y substituer dans un avenir plus ou moins proche.

En outre, dans 20 localités, est autorisée l'organisation d'un cycle d'observation constituant l'amorce d'un collège d'enseignement général, dont la création administrative interviendra à l'ouverture des classes de 4<sup>e</sup>.

III. — *Nombre de collèges d'enseignement secondaire créés pour la rentrée 1965-1966.*

Il est prévu de créer environ 200 collèges d'enseignement secondaire pour la rentrée 1965-1966. Ce chiffre inclut une cinquantaine d'opérations consistant à donner à des premiers cycles de lycées la structure pédagogique de collèges d'enseignement secondaire.

\*

\* \*

Seuls les collèges d'enseignement secondaire dont le régime financier est celui d'établissements nationalisés donnent lieu à la passation d'une convention entre les municipalités et le Ministre de l'Education nationale.

A ce jour de telles conventions sont intervenues pour les 18 collèges d'enseignement secondaire ouverts en 1963 et les 75 collèges d'enseignement secondaire organisés à la rentrée 1964 dont la nationalisation est acquise.

Les conventions proposées par les villes pour 71 autres de ces établissements, dont la nationalisation est en cours, seront signées par le Ministre de l'Education nationale, à l'intervention du décret de nationalisation.

A quelques exceptions près, toutes les conventions arrêtées prévoient une participation de 30 % de la collectivité locale aux dépenses de fonctionnement de l'externat du collège d'enseignement secondaire nationalisé, les dépenses de personnel étant intégralement prises en charge par l'Etat dans les conditions et délais précisés par les conventions.

Les décrets de nationalisation n'étant intervenus que récemment, il n'est pas possible d'évaluer de façon précise le volume des dépenses qui, d'une façon permanente, incomberont du fait des collèges d'enseignement secondaire aux collectivités locales ; la disparité des effectifs actuels de ces établissements, qui n'ont pas tous atteint leur plein développement à tous les niveaux de scolarité, ne permet pas non plus d'établir un coût moyen de fonctionnement.

Pendant, étant donné que, dans la majorité des cas, les collèges d'enseignement secondaire nationalisés sont issus de la transformation d'anciens collèges d'enseignement général municipaux, on peut dire qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une charge nouvelle incombant aux collectivités locales.

## ANNEXE IV

### L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### La rentrée universitaire de 1965.

L'effectif des étudiants des Universités (Facultés et Instituts de Faculté et d'Université) attendus pendant l'année 1965-1966 est de 410.000.

Une répartition approximative, par discipline, figure dans le tableau suivant. La progression est indiquée par rapport à l'année 1963-1964, car les effectifs de l'année 1964-1965 ne sont pas encore connus dans leur totalité. Lorsqu'ils le seront, cette répartition sera du reste éventuellement rectifiée. Il s'agit d'une indication de nature très générale.

DISCIPLINES	1963-1964	1965-1966	AUGMEN- TATION en pourcentage.
Droit .....	61.851	80.000	+ 29
Lettres .....	107.455	136.100	+ 26,6
Sciences .....	104.060	133.400	+ 28,2
Médecine .....	42.114	47.000	+ 11,6
Pharmacie .....	10.831	13.500	+ 24,6
<b>Total .....</b>	<b>326.311</b>	<b>410.000</b>	<b>+ 25,6</b>

L'augmentation plus faible en valeur relative en médecine traduit la tendance des dernières années et correspond aux prévisions en vue du V<sup>e</sup> Plan (52.320 étudiants en 1967-1968).

Une prévision d'effectifs par académie, assez délicate à faire par suite de la création de nouvelles académies et de nouveaux établissements dans ces académies, est en cours d'élaboration.

En ce qui concerne les Grandes Ecoles, les étudiants de ces établissements sont, pour une grande partie, déjà comptés parmi ceux des Universités, soit que l'Ecole ait la structure d'un Institut de Faculté ou d'Université (E. N. S. I.), soit que les élèves s'inscrivent en même temps à l'Ecole et dans une Faculté.

Les effectifs du personnel enseignant au 1<sup>er</sup> octobre 1965 sont, par discipline et par université, les suivants :

#### *Effectifs par discipline.*

	DROIT	LETTRES	THEO- LOGIE	SCIENCES	MEDECINE Pharmacie.	TOTAL
Effectifs au 1 <sup>er</sup> octobre 1965.	1.427	2.721	38	7.805	6.444	18.435
Accroissement 1964-1965 et 1965-1966 .....	9,8 %	14,3 %	8,5 %	12,4 %	2,9 %	9,9 %

*Répartition par universités.*

UNIVERSITES	EFFECTIFS au 1 <sup>er</sup> octobre 1965.	POURCENTAGES en plus 1964-1965 1965-1966.
Aix-en-Provence .....	1.360	10,7
Amiens .....	135	23,8
Besançon .....	282	11,9
Bordeaux .....	1.008	3,4
Caen .....	454	10,1
Clermont-Ferrand .....	467	7,6
Dijon .....	366	6,7
Grenoble .....	884	8,7
Lille .....	841	6,6
Limoges .....	111	8,8
Lyon .....	1.192	8,8
Montpellier .....	928	7,2
Nancy .....	774	7
Nantes .....	526	8,8
Nice .....	199	58,8
Orléans .....	296	21,8
Paris .....	5.036	7,4
Poitiers .....	427	7,5
Reims .....	216	13
Rennes .....	749	8
Rouen .....	245	17,7
Strasbourg .....	855	4,3
Toulouse .....	1.084	8,9
<b>Total .....</b>	<b>18.435</b>	

\*

\* \*

Le nombre des places assises nouvelles offertes en faculté à la rentrée de 1965-1966 s'élèvera à 65.580, alors que le nombre correspondant à la rentrée de 1964 était de 66.210 places. Par ailleurs, il apparaît prématuré de fournir présentement des prévisions assez précises sur le chiffre de places assises qui seront livrées à la rentrée de 1966. Une première estimation permet d'évaluer très approximativement ce nombre à environ 19.000 places.

## ANNEXE V

### L'ENSEIGNEMENT AUDIO-VISUEL

Aux termes du décret du 19 janvier 1955, parmi les tâches confiées à l'Institut pédagogique national figure l'expérimentation des techniques nouvelles appliquées à l'enseignement, notamment des techniques audio-visuelles, et de la radio et de la télévision scolaires.

Dans le cadre de cette mission, et suivant les programmes d'études et de recherches pédagogiques arrêtés par l'Administration centrale du Ministère, l'Institut pédagogique national procède à des études et des recherches, assure la production des documents audio-visuels de toute nature, ainsi que leur distribution auprès des établissements d'enseignement public : films documentaires d'enseignement 16 mm, films courts 8 mm, diapositives, disques, etc. Par ailleurs, l'Institut pédagogique national assure la mise en œuvre des émissions de radio et de télévision scolaires qui, depuis l'application du plan quadriennal de développement arrêté en 1963, connaissent un grand essor et qui atteignent, actuellement, un horaire de 14 h 5 hebdomadaire pour la télévision et de 20 h 40 pour la radio. Ces émissions diffusées par les soins de l'Office de la Radiodiffusion Télévision française sont particulièrement destinées à renforcer l'enseignement dans les matières fondamentales dans le premier cycle du second degré (langues vivantes, latin et français en radio, mathématiques et sciences en télévision), à former les maîtres sur l'évolution des disciplines et méthodes d'enseignement, à expérimenter les emplois de la télévision pour la promotion sociale.

L'enseignement par correspondance est également rattaché à l'Institut pédagogique national. Les cours sont assurés, d'une part, par le Centre national de Télé-Enseignement de Vanves et, d'autre part, par les sections régionales placées auprès des Centres régionaux de Documentation pédagogique de Lille, Lyon et Toulouse.

L'enseignement par correspondance est ouvert à trois catégories d'élèves :

— les élèves isolés en Métropole : il s'agit d'élèves que leur état de santé ou l'éloignement empêchent de suivre une scolarité normale dans un établissement scolaire ou universitaire de plein exercice ;

— les élèves éloignés, hors de Métropole : il s'agit essentiellement d'enfants de Français résidant à l'étranger ;

— les élèves relevant de la promotion sociale : ce sont des adultes désireux de préparer des examens ou concours et qui trouvent ainsi en dehors de leurs occupations professionnelles les moyens qui leur permettent de s'élever dans la hiérarchie professionnelle

Il prépare à la plupart des examens. Du cours préparatoire de l'école primaire à l'agrégation, l'enseignement est dispensé à tous les niveaux pour toutes les classes et pour tous les ordres d'enseignement.

\*

\* \*

Les crédits demandés dans la mesure 01-1-13 pour le développement de l'enseignement audio-visuel sont destinés aux principales actions suivantes :

— à la réalisation de la dernière tranche du plan quadriennal de développement des émissions de radio et de télévision scolaires. Cette tranche intéresse deux heures hebdomadaires supplémentaires d'émission de radio qui seront essentiellement consacrées à des émissions d'information pédagogique. La dépense est estimée à 290.000 F.

— au développement des expériences sur l'utilisation des circuits fermés de télévision : équipement en magnétoscopes des circuits fermés de télévision expérimentaux mis en place dans divers établissements d'enseignement ; installation d'un circuit fermé expérimental dans les services propres de l'Institut pédagogique national ; réalisation de documents originaux nécessaires à l'alimentation de ces circuits fermés. La dépense peut être estimée à 390.000 F environ ;

— l'Institut pédagogique national a reçu mission de préparer un nouveau plan d'extension de radio et de télévision pour la période 1967-1971, plus particulièrement destiné à développer les émissions de soutien pour l'enseignement du second cycle et le « recyclage » des maîtres dans un certain nombre de disciplines clefs.

La préparation de ce plan nécessite un renforcement des moyens mis en œuvre, notamment dans le domaine des enquêtes sur les conditions dans lesquelles les émissions existantes sont exploitées par les enseignants.

Le coût de cette action est estimé à 340.000 F ;

— parallèlement aux actions de développement et de renforcement dans le domaine de la radio et de la télévision scolaires l'accent doit être mis sur le film court 8 mm et les laboratoires de langues considérés comme secteurs complémentaires et importants.

L'accroissement de la production et de la diffusion du film court 8 mm prévu par la présente mesure entraînerait une dépense de 490.000 F. Pour les laboratoires de langues, il s'agit de poursuivre la mise en place de ces laboratoires dans les Centres régionaux de documentation pédagogique et les crédits demandés, soit 290.000 F environ, intéressent les laboratoires de cinq académies ;

— dans le cadre de la réforme de l'enseignement, un effort doit être fait pour le développement au profit des maîtres de la distribution, de l'information pédagogique et administrative : nouveaux programmes, nouveaux horaires, nouvelles disciplines, etc. Le coût de cette action est estimé à 140.000 F.

\*

\* \*

Un collège d'enseignement secondaire audio-visuel expérimental, dont la capacité d'accueil serait celle d'un collège traditionnel double, doit être ouvert en octobre 1966, en principe à Marly-le-Roi. Toutefois, seules seront ouvertes à cette date les classes de sixième, soit environ pour 300 élèves. L'ouverture des classes suivantes se fera d'année en année. Afin de conserver à l'expérience toute sa valeur, le recrutement des élèves n'obéira à aucun critère particulier et y seront admis tous les enfants de la commune de Marly et des agglomérations voisines. La construction de ce collège sera financée sur les crédits normalement réservés à cet effet. Le personnel enseignant sera celui d'un collège traditionnel. Toutefois, son ouverture doit être précédée d'études qui ont été confiées à l'Institut pédagogique national, notamment pour la mise au point des méthodes pédagogiques et de la documentation audio-visuelle nécessaire. Les moyens demandés, soit environ un million de francs, concernent exclusivement la mise en œuvre de ces études et la production, le rassemblement de la documentation audio-visuelle nécessaire à l'enseignement qui y sera dispensé.

## ANNEXE VI

---

### LA POLITIQUE DE COOPERATION A LA RENTREE DE 1965-1966.

L'Education nationale continue à poursuivre son effort en faveur de la coopération culturelle : plus de 18.000 agents du Ministère servent à ce titre dans les Etats de l'Afrique francophone et surtout en Algérie. Les candidatures à ces postes de coopération restent nombreuses (6.164 en 1965) manifestant par là l'intérêt que présente pour les enseignants français ce service auprès d'Etats en voie de développement. Le personnel à destination de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Etats de l'ex-Indochine suit d'ailleurs, avant son départ, un stage d'une quinzaine de jours destiné à lui donner un complément d'information sur les problèmes qui se posent dans ces pays.

Il faut préciser, en outre, que les chiffres indiqués ne concernent que le personnel civil, une grande proportion des postes étant pourvue par des jeunes gens appelés à effectuer leur service militaire au titre de l'aide technique et de la coopération conformément à la loi du 9 juillet 1965.

\*

\* \*

Les statistiques et évaluations financières sont établies non par années scolaires mais par années budgétaires. L'effort global réalisé au cours de l'année 1965 en faveur des Etats Africains et Malgache sur les crédits du Ministère de l'Education nationale s'élèvera à environ 66 millions de francs. Il sera de 70.350.000 F en 1966.

L'effectif global des étudiants des universités et centres d'enseignement supérieur dans les Etats Africains et Malgache est passé de 9.440 en octobre 1964 à 11.750 en octobre 1965 ; il atteindra 13.800 en octobre 1966.

L'effectif des personnels enseignants dans ces établissements est de 436 en octobre 1965 ; il sera de 476 en octobre 1966.

---

## ANNEXE VII

### APPLICATION DE LA LOI DU 31 DECEMBRE 1959 A LA RENTREE DE 1965

On peut considérer comme terminée la mise en place de la loi du 31 décembre 1959. Près de 12.000 établissements sont actuellement sous contrat, et plus de 56.000 maîtres sont rétribués par l'Etat (cf. deux états joints).

D'une manière générale, les services académiques liquident régulièrement les traitements; seuls quelques rappels restent encore en souffrance.

Les difficultés les plus sérieuses que rencontre l'application de cette loi proviennent :

1° D'une part, du nombre important de maîtres des classes primaires qui échouent au certificat d'aptitude pédagogique et qui, au terme de la période provisoire prévue par le décret n° 64-217 du 10 mars 1964 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1959, doivent normalement quitter les classes sous contrat ;

2° D'autre part, du nombre de maîtres des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement technique qui n'ont pu encore être inspectés. L'institution récente des inspecteurs pédagogiques régionaux permettra de régler cette dernière difficulté.

Le décret du 12 avril 1965 a ouvert l'accès des concours de recrutement de l'enseignement public aux maîtres laïcs, contractuels et agréés, des établissements d'enseignement privés sous contrat, avec possibilité d'être maintenus ou affectés dans un établissement sous contrat d'association.

Il est encore trop tôt pour qu'une statistique puisse être établie sur ce point.

Enfin, en application de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1959, un nouveau régime d'allocations scolaires a été substitué à celui de la loi Barangé. Les conditions d'application de cette réforme ont fait l'objet de dispositions détaillées, dans le décret n° 65-335 du 30 avril 1965, et l'on peut compter que la mise en place effective de la nouvelle institution interviendra dans les premières semaines suivant la rentrée de 1965.

#### Nombre de contrats signés entre l'Etat et les Etablissements d'enseignement privés.

	CONTRATS simples.	CONTRATS d'association.	TOTAL
Classes primaires et cours complémentaires .....	10.140	178	10.318
Second degré classique et moderne..	497	351	848
Enseignement technique .....	190	98	288
Total .....	10.827	627	11.454



**Nombre de maîtres  
rémunérés par l'Etat dans les Etablissements privés sous contrat.**

	CONTRAT simple.	CONTRAT d'association.	TOTAL
Classes primaires et cours complémentaires .....	36.107	977	37.084
Second degré classique et moderne..	7.523	8.172	15.695
Enseignement technique .....	1.793	1.674	3.467
<b>Total .....</b>	<b>45.423</b>	<b>10.823</b>	<b>56.246</b>

\*  
\* \*

Il est nécessaire de prévoir une augmentation des crédits pour les établissements d'enseignement privé ayant souscrit l'un des contrats prévus par la loi du 31 décembre 1959, en raison :

1° Des augmentations prévues par ailleurs au budget des charges communes, des rémunérations de la Fonction publique, celles-ci étant automatiquement applicables aux maîtres contractuels et agréés (25 millions) ;

2° De la souscription de nouveaux contrats, ce qui entraînera une augmentation de l'effectif des maîtres payés par l'Etat et de l'effectif des élèves fréquentant des classes sous contrat et, de ce fait, susceptibles de bénéficier de l'aide de l'Etat en matière de bourses et de ramassage scolaire (35 millions).

## ANNEXE VIII

### LES BOURSES

#### I. — Enseignement supérieur.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1965 le nombre des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur est de 97.110.

Le pourcentage des boursiers par rapport à l'effectif des étudiants est de 21,9 %. L'effectif des étudiants (enseignements public et privé) qui était de 395.000 pour l'année 1964-1965 passe à 440.000 environ pour l'année 1965-1966 (soit une augmentation d'environ 10 %) tandis que l'effectif des boursiers est porté de 86.700 à 97.110 (soit une augmentation de 12 %).

L'augmentation du nombre des boursiers pour 1966-1967 consécutive à l'accroissement prévu des crédits permettra de maintenir à son niveau actuel le pourcentage des étudiants bénéficiaires d'une bourse d'études.

\*

\* \*

Le taux des bourses d'enseignement supérieur resté inchangé en 1962 et 1963 a été augmenté de 10 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1964. Une nouvelle augmentation de 3,5 % du taux moyen intervient à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1965. Une augmentation de 3,7 % du taux moyen est proposée en 1966 afin de poursuivre l'effort réalisé pour améliorer la situation matérielle des étudiants.

#### II. — Enseignement du second degré.

Le nombre des élèves boursiers de l'enseignement du second degré atteindra 975.000 en 1966-1967. La majorité d'entre eux a bénéficié d'une bourse dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Il convient de prévoir un aménagement du taux de la bourse dont ils bénéficient au moment où ils accèdent au second cycle afin d'encourager la prolongation de la scolarité pour des élèves dont l'aptitude scolaire est déjà connue.

Les élèves nés pendant les années de forte natalité 1948 et suivantes sont déjà présents dans le second cycle où l'abordent actuellement ; il convient alors de prévoir un contingent de parts supplémentaires plus important pour répondre aux besoins. L'augmentation proposée porte le nombre de ces parts de 100.000 à 220.000.

Le nombre des élèves boursiers dans les établissements du second degré publics et privés (lycées, C. E. G., C. E. S., collèges d'enseignement technique et centres d'apprentissage) au 1<sup>er</sup> octobre 1965 sera de 1.115.935 pour un effectif global de 3.267.000 élèves.

La mesure 01-6-174, applicable au 1<sup>er</sup> octobre 1966, prévoit la création de 50.000 bourses nationales et de 9.065 bourses d'apprentissage pour faire face à l'augmentation des effectifs attendus à la rentrée scolaire de 1966 dans les lycées classiques et techniques et dans les collèges d'enseignement technique.

La progression des effectifs prévus est de 178.000 élèves, soit un peu plus de 5 %. Le pourcentage d'augmentation du nombre des bourses est également légèrement supérieur à 5 %.

\*

\* \*

L'attribution des bourses d'études repose traditionnellement et réglementairement sur trois critères essentiels :

- 1° Insuffisance des ressources familiales ;
- 2° Aptitudes suffisantes du boursier à poursuivre les études entreprises ;
- 3° Existence de frais scolaires proprement dits par opposition à la gratuité de l'école primaire.

La mise en application progressive de la réforme de l'enseignement et le phénomène spontané de prolongation de la scolarité qui se produit avant que ne devienne obligatoire la fréquentation scolaire jusqu'à seize ans entraînent une modification dans la conception des deux derniers points :

a) *Aptitude de l'élève boursier.*

L'aptitude scolaire d'un candidat boursier était vérifiée à l'origine par le succès au « concours des bourses ». La pratique du concours a été abandonnée et on a substitué à cette épreuve l'examen de vérification d'aptitude imposée aux boursiers à diverses étapes de la scolarité. Cependant, l'intervention des conseils de classe et des conseils d'orientation a introduit un élément nouveau dans l'appréciation de l'aptitude scolaire de l'élève et l'avis de ces conseils permet, dans un grand nombre de cas, de dispenser les boursiers de l'examen de vérification d'aptitude ; cette aptitude est alors vérifiée par l'admission dans la classe supérieure prononcée conformément aux règles de scolarité en vigueur. Dans l'enseignement supérieur, l'aptitude du boursier est vérifiée par le passage dans l'année d'études supérieure ou la réussite annuelle aux examens préparés (certificats de licence par exemple).

b) *Frais scolaires.*

Le bénéfice de la bourse a toujours été réservé aux élèves des établissements dont la fréquentation entraînait des frais pour la famille. A l'origine, l'enseignement du second degré était dispensé à titre onéreux. Avec l'instauration de la gratuité de cet enseignement, la notion de frais scolaires s'est modifiée et complétée par la prise en considération des dépenses supplémentaires imposées à la famille du fait que l'enfant est « écolier ». Elle s'étend alors aux frais d'internat, de transports, de fournitures et peut tenir compte du « manque à gagner » que représente la prolongation de la scolarité au-delà de l'âge de l'apprentissage.

Sur ces bases, la bourse constitue un facteur d'incitation à la prolongation de la scolarité, et un encouragement à poursuivre des études pour les élèves présentant les aptitudes nécessaires. Elle se propose de couvrir totalement ou partiellement les dépenses qui résultent pour la famille de « la fonction d'écolier » de l'enfant ; elle n'a pas pour but de couvrir les dépenses d'entretien pour lesquelles interviennent les prestations familiales.

Compte tenu des considérations qui précèdent, il paraîtrait logique d'accorder une bourse à tous les élèves d'âge scolaire obligatoire orientés vers les établissements dont la fréquentation entraîne des dépenses supplémentaires pour les familles.

C'est à ce stade du choix qu'intervient la notion de l'insuffisance des ressources familiales. Elle résulte d'une comparaison entre les ressources et les charges, les frais de scolarité constituant un des éléments de ces charges. Son intervention a pour but de réserver le bénéfice de l'aide de l'Etat aux familles qui ne peuvent assumer tout ou partie des frais supplémentaires causés par « l'enfant écolier » ou l'étudiant.

#### CONCLUSION

Dans sa conception et son mode d'attribution actuels, la bourse tend à atteindre les buts suivants :

a) Inciter les familles les plus modestes ou appartenant aux catégories sociales les moins favorisées à prolonger la scolarité des enfants. Tel est le cas des familles de milieux ruraux dont les enfants se heurtent à des difficultés particulières de scolarisation du fait de leur milieu familial même et de leur éloignement des établissements scolaires ;

b) Compenser partiellement ou totalement les charges supplémentaires qu'entraînent les conditions dans lesquelles l'enfant poursuit sa scolarité (internat, déplacements onéreux, etc.) ;

c) Encourager les élèves qui ont démontré leurs aptitudes à poursuivre des études et aider leurs familles en prenant en considération « le manque à gagner » qu'implique la prolongation de leur scolarité, ce point concernant les élèves qui ont dépassé l'âge d'obligation scolaire, lycéens et étudiants ;

d) Donner aux étudiants de l'enseignement supérieur une aide progressivement plus élevée en fonction du niveau des études poursuivies.

---

## ANNEXE IX

### ŒUVRES SOCIALES EN FAVEUR DES ETUDIANTS

I. — Nombre de chambres et de lits de cités universitaires existant au 1<sup>er</sup> octobre 1965, 1<sup>er</sup> janvier 1966 et 1<sup>er</sup> octobre 1966.

	NOMBRE d'étudiants et élèves de l'enseignement supérieur.	NOMBRE de lits (1).	MONTANT global des subventions de l'Etat.
1 <sup>er</sup> octobre 1965.....	430.000	35.769	5.190.620
1 <sup>er</sup> janvier 1966 (prévisions).....	430.000	43.441	
1 <sup>er</sup> octobre 1966 (prévisions).....	475.000	54.230	7.620.620

(1) Non compris la Cité Internationale du Boulevard Jourdan et quelques foyers agréés (soit au total : 6.838 lits).

**II. — Nombre de places et de repas servis dans les restaurants universitaires.**

	NOMBRE d'étudiants et élèves de l'ens. supérieur.	Nombre de places (1)	NOMBRE DE REPAS		MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ETAT				
			Ordinaires.	Médico- sociaux.	Taux par repas.		Montant global.		Total.
					Ord.	M-Sx.	Pour les repas ord.	Pour les repas M-Sx.	
1 <sup>er</sup> octobre 1965.....	430.000	56.834	27.470.448 (2)	884.144 (2)	1,30	2,00	35.711.580 F (5)	1.768.288 F (5)	37.479.868 F (5)
1 <sup>er</sup> janvier 1966 (prévisions).	430.000	61.719	41.800.000 (3)	1.200.000 (3)	1,40	2,10			
1 <sup>er</sup> octobre 1966 (prévisions) .....	475.000	69.854	30.735.000 (4)	977.600 (4)	1,40	2,10	42.525.000 F (6)	2.052.960 F (6)	44.577.960 F (6)

- 1) Y compris les restaurants agréés (soit 7.854 places au 1<sup>er</sup> octobre 1965).
- 2) Nombre de repas servis du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 1<sup>er</sup> octobre 1965.
- 3) Nombre de repas servis du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 1<sup>er</sup> octobre 1965.
- 4) Nombre de repas servis du 1<sup>er</sup> janvier 1966 au 1<sup>er</sup> octobre 1966.
- 5) Subventions pour les repas servis du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 1<sup>er</sup> octobre 1965.
- 6) Subventions pour les repas servis du 1<sup>er</sup> janvier 1966 au 1<sup>er</sup> octobre 1966.

**III. — Nombre total d'étudiants bénéficiant des œuvres universitaires au 1<sup>er</sup> octobre 1965 et au 1<sup>er</sup> octobre 1966.**

Prévisions au 1 <sup>er</sup> octobre 1965.....	290.000
Prévisions au 1 <sup>er</sup> octobre 1966.....	320.000

## ANNEXE X

---

### LE RAMASSAGE SCOLAIRE

Les résultats définitifs de la campagne de transports scolaires 1964-1965 ne seront connus avec précision de l'Administration Centrale qu'à la fin de l'exercice 1965. Toutefois, d'une façon approximative, on peut évaluer à 30 % par rapport à 1963-1964, l'augmentation des effectifs transportés sur *les circuits spéciaux*, ce qui porte ces effectifs à environ 338.000 élèves. Sur les *circuits réguliers*, cette augmentation est de l'ordre de 16 % et les effectifs transportés approximativement de 170.000 élèves.

On peut estimer que l'augmentation sera de même ordre pour la prochaine campagne. Aucune statistique ne peut encore être faite pour les années postérieures à l'année scolaire 1965-1966.

Cette évolution, qui porte sur l'ensemble des circuits (circuits transportant des élèves de l'enseignement secondaire et circuits d'élèves de l'enseignement primaire) n'est due que pour une faible part aux fermetures de classes primaires et résulte surtout des progrès de la scolarisation dans les zones rurales et de la mise en place progressive des structures scolaires du premier cycle correspondant à la réforme de l'Enseignement. Il faut également noter que n'ont de répercussion sur l'organisation des circuits de transports scolaires que la fermeture des écoles à classe unique, à faible effectif, et le regroupement, par niveau de scolarité, d'élèves de communes voisines. Approximativement on peut prévoir la fermeture de 300 écoles (à classe unique) correspondant à 3.000 élèves auxquels il faut ajouter 2.000 élèves provenant des regroupements indiqués ci-dessus.

Les économies ainsi réalisées sont très difficiles à estimer en raison de l'extrême complexité de leurs incidences immédiates ou à plus long terme : des postes d'instituteurs sont récupérés mais réutilisés dans des régions en expansion démographique ; des dépenses de construction scolaire (internats) ou de reconstruction d'écoles primaires sont évitées mais des cantines supplémentaires se révèlent nécessaires.

Enfin, l'organisation de certains circuits générateurs de dépenses n'a pas d'intérêt financier, mais exclusivement un intérêt pédagogique, par exemple, dans le cas de regroupements par niveau de scolarité.

En ce qui concerne le coût moyen annuel d'un élève « ramassé », le mode de détermination du coût des circuits ne permet pas de le chiffrer en le rapportant au parcours moyen effectué, mais pour l'année scolaire 1963-1964, on peut estimer que selon le département et le budget le coût varie de 220 à 253 F pour un élève transporté individuellement c'est-à-dire empruntant un service régulier de transport, route ou fer, et de 221 à 328 F pour un élève transporté par circuit spécial, 65 % de ces dépenses étant à la charge de l'Etat.

Il est à noter, enfin, que dans le cas de transports d'élèves entraîné par la fermeture de classes à faible effectif, le taux de subvention peut dans certains cas être majoré.

---

## ANNEXE XI

### LES BIBLIOTHEQUES

#### I. — Etablissements qui vont fonctionner en 1966 dans des locaux définitifs.

##### Aix. — *Section Lettres de la Bibliothèque universitaire :*

5.000 m<sup>2</sup>.

3.333 étudiants.

(Les Fenouillères.)

##### Clermont-Ferrand. — *Section Droit :*

1.570 m<sup>2</sup>.

(Ecole des impôts.)

##### Montpellier. — *Section Lettres :*

5.549 m<sup>2</sup>.

3.699 étudiants.

(Campus universitaire.)

##### Nantes. — *Section Médecine :*

2.420 m<sup>2</sup>.

1.610 étudiants.

(Quai Moncouso.)

##### Amiens. — *Collège littéraire universitaire :*

28 places.

(3, place Louis-Dewailly.)

##### Le Mans. — *Collège scientifique universitaire :*

1.000 m<sup>2</sup>.

666 étudiants.

##### Paris. — *Centre hospitalier universitaire de Saint-Antoine :*

860 m<sup>2</sup>.

850 étudiants.

##### Paris. — *Centre hospitalier universitaire de La Pitié :*

50 places.

300 étudiants.

##### Saint-Etienne. — *Collège littéraire universitaire :*

10 places (pour le prêt).

(Ancien centre d'enseignement littéraire.)



II. — Etablissements qui vont fonctionner en 1966 dans des locaux provisoires.

Marseille. — *Centre hospitalier universitaire Nord* :

300 m<sup>2</sup>.

500 utilisateurs.

Marseille. — *Section Sciences Saint-Jérôme* :

66 places.

Nancy. — *Section Sciences* :

125 places.

(Campus universitaire.)

Nice. — *Section Lettres* (transformation du collège littéraire universitaire en faculté).

45 places.

La Réunion :

150 étudiants environ.

Saint-Quentin. — *Collège scientifique universitaire* :

18 places.

(48, rue Raspail.)

---

## ANNEXE XII

### LA RECHERCHE

#### I. — L'évolution de l'effort fait au cours du IV<sup>e</sup> Plan en faveur de la recherche scientifique.

L'exécution du IV<sup>e</sup> Plan en matière de recherche se poursuit dans les deux directions prévues :

— équipement des organismes publics civils de recherche scientifique et technique dans le cadre des budgets des ministères compétents, regroupés et coordonnés en ce qui concerne ces organismes par la Délégation générale à la Recherche.;

— « actions nouvelles » engagées à l'initiative de la délégation générale dans un certain nombre de domaines.

Le IV<sup>e</sup> Plan ayant prévu d'accroître sensiblement les moyens matériel de la recherche fondamentale et de lui donner une impulsion nouvelle, le Ministère de l'Education nationale, tuteur du C. N. R. S. et de l'Université, a bénéficié des deux tiers environ des autorisations de programme affectées à la recherche.

Crédits d'équipement accordés depuis 1962 à l'Education nationale pour la recherche scientifique (en millions de francs) :

SERVICES	PREVI- SIONS Plan 1962-1965.	BUDGET 1962.	BUDGET 1963.	BUDGET 1964.	BUDGET 1965.	FINAN- CEMENT total.
C. N. R. S. ....	413	90	85	109	99	383
Enseignement supérieur.....	285	60	60	78	76	274
Enseignement technique supérieur..	37	»	8	10	5	23
Total .....	735	150	153	197	180	680

L'enveloppe globale de crédits affectés à la recherche scientifique pendant le V<sup>e</sup> Plan n'étant pas encore fixée de façon définitive, on ne peut à l'heure actuelle que définir de très grandes orientations :

- 1° Expansion de la recherche fondamentale de façon à élever le niveau de nos connaissances et adapter nos moyens universitaires à l'élargissement croissant des domaines scientifiques.
- 2° Amélioration de l'infrastructure des laboratoires de l'Etat de façon à permettre aux principaux ministères de s'appuyer plus systématiquement sur la recherche pour résoudre leurs problèmes et orienter leur politique.

- 3° Développement de la recherche en matière spatiale.
- 4° Rationalisation des recherches par regroupement des travaux entrepris dans certains domaines scientifiques et meilleure coordination entre le C. N. R. S. et l'enseignement supérieur.
- 5° Effort de valorisation de la recherche de base de façon à réduire les délais entre une découverte fondamentale et ses applications industrielles.

\*

\* \*

## II. — Budget du C. N. R. S. pour 1966.

1. Le tableau ci-dessous permet de comparer les crédits globaux mis à la disposition du C. N. R. S. en 1965 et ceux proposés pour 1966, compte tenu des ressources propres de l'établissement et de ressources affectées provenant de conventions et contrats :

	1965	1966	POUR-CENTAGE
<i>Fonctionnement</i> .....	404.999.187	445.161.861	+ 9,91
<i>Equipement :</i>			
— Autorisation de programme.....	99.000.000	128.000.000	+ 29,29
— Crédits de paiement.....	70.300.000	90.000.000	+ 28

2. Les effectifs budgétaires des chercheurs et des techniciens s'élèvent à :

	1965	CREATIONS 1966	1966
Chercheurs .....	4.750	360	5.110
Techniciens .....	6.574	540	7.114

Au cours de l'année universitaire 1964-1965, la répartition des chercheurs suivant les domaines d'activité a été la suivante :

Mathématiques .....	6,66 %
Astronomie et sciences de la terre.....	9,26 %
Physique .....	16,91 %
Chimie (chimie biologique comprise).....	27,15 %
Biologie - Médecine.....	20,88 %
Sciences humaines.....	19,12 %

3. La réforme des procédures de gestion entre dans le cadre plus général des réformes de structure actuellement étudiées par le Gouvernement.

Ces réformes tendent en premier lieu à assurer une meilleure répartition des tâches entre l'enseignement supérieur et le C. N. R. S. de façon notamment à rendre plus sélective et plus puissante l'action du C. N. R. S. Dans un premier temps, deux formules nouvelles sont développées :

— celle des recherches coopératives sur programme déjà mise en vigueur depuis quelques années ;

— celle des « laboratoires associés » au C. N. R. S., pouvant bénéficier de conventions d'association d'une durée déterminée, qui entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 1966.

En outre, les réformes actuellement à l'étude visent à renforcer la direction scientifique et administrative du C. N. R. S. C'est ainsi que le projet de budget 1966 prévoit la création d'un poste de directeur administratif et financier et d'un collège de cinq directeurs scientifiques.

Il est enfin envisagé de donner plus de souplesse au fonctionnement de l'établissement par des réformes touchant, d'une part, les structures administratives, dans le sens d'une plus grande autonomie de gestion accordée aux laboratoires et, d'autre part, les règles financières dans le sens d'un assouplissement des règles actuelles, notamment par la création d'une « ligne souple » qui permettra une adaptation plus rapide à l'évolution de la recherche.

4. a) *Mesure 03-1-94.*

La création de 360 postes de chercheurs et de 540 postes de techniciens répond à l'impérieuse nécessité de développer la recherche scientifique et permet d'amorcer l'accroissement du nombre des chercheurs en conformité avec les perspectives envisagées par la commission de la recherche scientifique et technique dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan.

b) *Mesure 03-3-97.*

La création d'une « ligne souple » dont le crédit a été fixé pour 1966 à 7.500.000 F doit permettre à la direction du C. N. R. S. :

— soit de renforcer en cours d'année tel ou tel chapitre de dépenses ;

— soit de couvrir des actions spécifiques afin de faire face aux besoins imprévus ou particuliers de la recherche.

c) *Mesure 03-5-99.*

Le prélèvement exceptionnel de 10 millions sur le fonds de roulement a été rendu possible par le volume actuel de ce fonds et est sans incidence directe sur le potentiel de développement de l'établissement.

\*

\* \*

**III. — Crédits destinés aux activités de recherche dans les universités, facultés et grands établissements inscrits au budget de l'Education nationale.**

Le volume global des crédits demandés au titre des mesures nouvelles 1966 pour permettre le développement des activités de recherche dans les universités, facultés et grands établissements relevant de la direction des enseignements supérieurs est de :

18.000.000 de francs.

Le tableau comparatif annexé fait ressortir la nature des besoins pour l'année 1966 dans les universités et les grands établissements d'enseignement supérieur.

1° Universités et Facultés.

1965		1966	
Laboratoire de physique et chimie nucléaires..	48.500.000	Laboratoires de physique et chimie nucléaires..	+ 5.000.000
Laboratoires de recher- ches .....	86.638.000	Laboratoires de recher- ches .....	+ 11.500.000
<b>Total .....</b>	<b>135.138.000</b>	<b>Total .....</b>	<b>+ 16.500.000</b>

2° Grands établissements relevant de la Direction des enseignements supérieurs.

1965		1966	
Ecole pratique des Hau- tes Etudes .....	— 2.876.379	Ecole pratique des Hautes Etudes .....	+ 193.570
		Augmentation et remise en état des publications et collections, équipe- ment de 7 laboratoires nouveaux.	
Bureau des Longitudes. +	314.815	Bureau des Longitudes.. +	21.000
		Financement des deux missions d'observations d'éclipses en Turquie et au Pérou.	
Institut de France..... +	1.096.780	Institut de France..... +	54.000
		Accroissement du nom- bre de notes scientifiques à publier dans les com- ptes rendus, mise à jour d'un index biographique et augmentation des frais généraux.	
Institut d'hydrologie et de climatologie .....	+ 90.100	Institut d'hydrologie et de climatologie .....	Néant.
Collège de France.....	3.974.607	Collège de France..... +	248.000
		Organisation de nou- veau laboratoires et exten- sion de services d'ensei- gnement.	
Muséum national d'His- toire naturelle .....	195.000	Muséum national d'His- toire naturelle .....	+ 130.000
		Développement des ac- tivités de diverse chaires, extension du service de la Muséologie, remise en état et entretien des col- lections du Muséum de Saint-Denis-de la Réunion.	
Académie des Sciences d'Outre-Mer .....	38.750	Académie des Sciences d'Outre-Mer .....	Néant.

1965		1966	
Maison des Sciences de l'homme .....	1.558.887	<i>Maison des Sciences de l'homme</i> .....	+ 102.000
Ecole française d'Archéologie d'Athènes.....	1.409.000	<i>Ecole française d'Archéologie d'Athènes</i> .....	+ 60.404
		Création d'un emploi de secrétaire d'intendance et mise en route d'un nouveau chantier de fouilles.	
Institut français d'Archéologie orientale du Caire .....	1.267.258	<i>Institut français d'Archéologie du Caire</i> .....	+ 33.847
		Création d'un emploi de secrétaire d'intendance (application du plan comptable).	
Case de Velasquez.....	1.187.560	<i>Casa de Velasquez</i> .....	+ 248.000
		Ajustement des crédits de personnel dont 120.665 francs non renouvelables, développant des activités de recherche (photographie) et reconstitution du fonds de réserve.	
Ecole française d'Extrême-Orient .....	1.854.122	<i>Ecole française d'Extrême-Orient</i> .....	+ 120.131
		Création d'un poste de chercheur. Accroissement des activités de l'école, en particulier aménagement du secteur « Documentation » du centre de Pondichéry.	
Ecole française de Rome	442.614	<i>Ecole française de Rome</i>	+ 99.048
		Création d'un emploi d'attaché d'intendance. Accroissement du nombre des volumes à publier.	
Conservatoire national des Arts et Métiers...	2.217.000	<i>Conservatoire national des Arts et Métiers</i> ...	+ 100.000
Grandes écoles d'Enseignement technique ..	1.869.120	<i>Grandes écoles d'enseignement technique</i> ..	+ 90.000
Subventions exceptionnelles pour fonctionnement et équipement des laboratoires des Grands Etablissements	8.534.135	Subventions exceptionnelles pour fonctionnement et équipement des laboratoires des Grands Etablissements .....	Néant.
<b>Total pour les Grands Etablissements .....</b>	<b>28.924.127</b>	<b>Total pour les Grands Etablissements ...</b>	<b>+ 1.500.000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b>	<b>164.062.127</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL .</b>	<b>+ 18.000.000</b>

\*

\* \*

#### IV. — **Activité de l'Office de la Recherche scientifique et technique Outre-Mer au cours de l'année 1965. — Prévisions pour 1966.**

Les activités de l'Office de la Recherche scientifique et technique Outre-Mer se sont normalement poursuivies en 1965 dans les différentes branches des Sciences de la Terre, des Sciences biologiques, de l'Océanographie et des Sciences humaines.

Elles ont, d'autre part, continué à intéresser les pays des zones non tempérées d'Afrique, du Pacifique, d'Asie et d'Amérique latine, dans lesquels l'O. R. S. T. O. M. est implanté ou a des missions.

La réforme précédemment apportée à son organisation scientifique fait sentir, progressivement, ses effets : rigueur plus grande dans la définition des programmes, développement des secteurs en retard.

Sans perdre pour autant leur caractère primordial, les recherches purement descriptives ou d'inventaire voient diminuer leur importance relative par l'accentuation des préoccupations de recherches plus fondamentales. D'autre part, on assiste au développement de programmes inter-disciplinaires ainsi que d'actions conjointes associant, en particulier, l'Office et les Instituts spécialisés.

Ces différentes tendances se retrouvent à travers les activités en 1965 des Sections. C'est ainsi :

— dans les sciences de la terre, à côté de la poursuite dans tous les Etats de l'inventaire et de la reconnaissance des sols, développement accru des recherches sur la caractérisation des sols et la pédogénèse. (Pédologie) ;

— en Hydrologie, à côté de l'exploitation du réseau général des stations de mesures et d'observations (annuaire hydrologique), développement accru des études sur bassins versants expérimentaux pour l'étude du cycle de l'eau — mise au point de monographies fluviales. Ces deux sections, d'autre part, continuent à participer à des études de caractère appliqué : évolution des sols sous cultures, fertilité, aménagements hydro-électriques et hydro-agricoles et alimentation en eau ;

— en Géologie, les programmes qui portent sur l'étude de l'altération des roches sous différents climats (équatorial, Congo [tropical sec], Sénégal [tropical humide], Côte-d'Ivoire, Nouvelle-Calédonie) et sur le couple « érosion-sédimentation » (Côte-d'Ivoire, cuvette tchadienne, plateaux Batékés, Cambodge) revêtent un caractère inter-disciplinaire plus marqué (Géologie, Pédologie, Hydrologie, Océanographie) ;

— en Biologie des sols, les programmes de caractère fondamental ont été poursuivis dans les trois directions suivantes : potentiel d'activité microbiologique des différents types de sols tropicaux — études systématiques et biologiques de certains micro-organismes des sols (Rhizobium) — étude biologique des nématodes ;

— en Biologie et Amélioration des plantes utiles, étude approfondie d'une plante fourragère *Panicum maximum* dans le cadre d'un programme d'études fondamentales sur la structure de l'espèce — mise en route d'un programme sur la multiplication végétative du cacaoyer, en liaison avec l'I. F. C. C. — poursuite de recherches sur l'amélioration des mils pénicillaires en zone soudano-sahélienne en liaison avec l'I. R. A. T. ;

— en Botanique et Biologie végétale, parallèlement à la poursuite des inventaires (floristique végétale, groupements végétaux, plantes médicinales — Nouvelle-Calédonie, Guyane, Madagascar, Congo) et au développement des programmes anté-

rieurs d'écologie (économie hydrique et photo-synthèse — nutrition minérale — métabolisme du soufre...) début d'un nouveau programme portant sur la morphogénèse et la typologie des arbres tropicaux (Côte-d'Ivoire-Guyane). Nombre de ces recherches sont conduites en liaison avec les instituts spécialisés et les Laboratoires universitaires ;

— il en est de même en Phytopathologie et Zoologie appliquée, qu'il s'agisse de l'étude des maladies en relation avec le sol (Fomes, Fusarium), des recherches sur les phytophthora ou de celles portant sur les facteurs de limitation ou de pullulation des populations d'insectes (Madagascar, Nouvelle-Calédonie). Dans la même section, poursuite des programmes d'études des rongeurs (Côte-d'Ivoire), des oiseaux prédateurs de récoltes (Sénégal) ;

— la section d'Agronomie continue la mise en place de son programme dans deux directions : problèmes liés à l'enracinement et à ses relations avec le milieu, étude de potentialités (méthodologie) (Madagascar) ;

— en microbiologie, parasitologie, entomologie médicale, étude des vecteurs du paludisme, de la filariose de Bancroft, de l'onchocercose et des trypanosomies, développement de l'étude des vecteurs arbo-virus et des recherches sur la résistance aux insecticides ;

— en nutrition, achèvement de l'inventaire provisoire des aliments du Cameroun, étude des variations de la composition globale de la chair de poisson (Madagascar) ;

— dans les Centres d'océanographie de l'O. R. S. T. O. M., les études ont pour objet l'analyse des corrélations entre le milieu marin, la physico-chimie et la chaîne alimentaire. Le but est d'atteindre un stade prévisionnel notamment pour la fluctuation des stocks exploités. Ce stade est atteint grâce à la dynamique des populations, dont les premières équipes propres à ces recherches ont été mises en place en 1965. A signaler, d'autre part, la première campagne du « coriolis » dans le Pacifique du Sud-Est (en particulier en Polynésie) et la poursuite en Afrique et à Madagascar des études antérieures ;

— la Section d'hydrobiologie ouverte à Fort-Lamy en 1964 a développé et poursuivi son installation et ses travaux d'inventaire et d'étude du benthos et du plancton ;

— en sciences humaines, il convient de citer parmi les principales activités : au Sénégal, étude de l'état civil ; au Togo, étude des structures agraires, foncières et du paysannat ; en Côte-d'Ivoire, participation aux enquêtes régionales économiques pour l'établissement du Plan, établissement de l'atlas de la Côte-d'Ivoire ; en Haute-Volta, étude de sociologie du travail en Pays Mossi, participation à l'établissement de l'atlas de la Haute-Volta ; au Cameroun, étude systématique des régions naturelles du Cameroun : établissement de l'atlas du Cameroun ; étude de structure sociologique des échanges monétaires et non monétaires, étude des budgets familiaux ; au Gabon, étude des incidences du développement économique : zone forestière, zone minière, zone agricole, etc. ; au Congo-Brazzaville, monographies économiques, sociologiques de la Vallée du Niari, études régionales géographiques du Nord Congo, du Kouilou, plateaux Batékés, études urbaines : Pointe-Noire, Brazzaville ; à Madagascar, achèvement de l'étude sur les migrations intérieures, études comparatives sur les économies traditionnelles et les comportements économiques, études comparatives des communautés villageoises ; en Nouvelle-Calédonie, étude des budgets familiaux et des niveaux de vie en milieu rural ; en Polynésie, étude socio-économique : Tahiti, Tuamotou, Marquises.

\*

\* \*



*Personnel géré.*

Les effectifs budgétaires actuels de l'O. R. S. T. O. M. (budget 1965) sont les suivants :

- 280 chercheurs du corps (titulaires);
- 120 élèves-chercheurs;
- 73 chercheurs contractuels;
- 328 techniciens;
- 18 navigants;
- 140 administratifs;
- 17 allocataires de recherche.

S'y ajoutent divers crédits ouverts sans effectifs budgétaires correspondants et destinés à rémunérer essentiellement :

- des boursiers;
- des élèves techniciens;
- des militaires du contingent.

Au titre de l'année 1966, les crédits alloués par le Ministère de l'Education nationale sont destinés à maintenir l'activité de l'Office à son niveau actuel.

---

## ANNEXE XIII

### ADMINISTRATION CENTRALE

#### I. — Le service des statistiques et de la conjoncture.

A. — Le Service central des statistiques et de la conjoncture, créé par le décret du 14 mars 1964 relatif à l'organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Education nationale, appartient aux services directement rattachés au Secrétaire général. Il est chargé de « coordonner l'établissement, l'exploitation et la diffusion des statistiques du Ministère, établir les plans de travaux statistiques et procéder aux études de conjoncture ».

A ce titre, le Service central est donc à la fois un organisme d'enquête, d'étude et d'observation ainsi que d'information statistique.

Le Service central (Direction des statistiques de l'enseignement et de l'éducation) est d'abord le Service enquêteur de l'administration publique pour les questions relevant de la compétence de l'Education nationale. A ce titre, il coordonne les investigations administratives internes et procède aux enquêtes nécessaires, selon un programme annuel arrêté par une Commission ministérielle. Il assure, en outre, les relations avec le Comité de coordination des enquêtes statistiques et, conformément à la réglementation statistique française, concourt à la mise en ordre et à la surveillance des enquêtes lancées dans le public sur des sujets concernant les problèmes éducatifs. Centralisant l'information statistique française sur ce sujet, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, il collabore à l'établissement des annuaires statistiques français ou internationaux.

Les études et observations du Service central (Division des études et de la conjoncture) portent sur toutes les données, internes ou externes, dont l'analyse et la confrontation sont nécessaires pour avoir en permanence une vue aussi complète que possible sur le fonctionnement du système éducatif, ses perspectives d'évaluation et ses raccordements avec la vie économique et sociale du pays. Dans cet aspect de l'activité du Service, les études de caractère économique et financier prendront rapidement une importance dominante. Un Bureau des programmes de recherches statistiques viendra bientôt compléter le dispositif existant pour utiliser la recherche en matière d'éducation, dont la coordination sera tentée, comme source et moyen normaux de connaissance des problèmes éducatifs.

Enfin, le Bureau de documentation et d'informations statistiques procède à une exploitation documentaire des informations et études statistiques, centralise la documentation statistique économique et sociale du Ministère, et élabore notamment la revue « Informations statistiques ».

Dans ces différentes tâches, le Service central recourra de plus en plus aux moyens de traitement électronique de l'information dont la mise en place est en cours au Ministère. Par la création d'échelons statistiques régionaux, dont il doit assurer la coordination et le développement, il cherchera à décentraliser et à régionaliser certaines fonctions, notamment dans l'exécution du programme annuel d'enquête.

B. — Le plan de développement du Service central des statistiques et de la conjoncture a fait l'objet d'un rapport du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, consacré à l'« Information statistique au Ministère de l'Education nationale ».

Suivant les estimations faites par les rapporteurs, au terme d'un programme dont l'étalement optimum devrait couvrir *une période de trois années*, la dimension susceptible d'être atteinte par le Service serait indiquée par les chiffres suivants :

— coût en personnel, d'après les normes budgétaires actuelles : 400.000 F. Ces prévisions établies sur les données actuelles des personnels de direction et d'encadrement pourront cependant être revues en fonction des résultats de l'effort systématique de décentralisation et de mécanisation des tâches qui est désormais entrepris ;

— crédits d'équipement et de fonctionnement, pour la dernière année de la période de développement : 1.500.000 F. Le rapport estime en effet l'activité envisagée coûteuse par nature (matériel d'enquête, calcul, traitement, classement, reproduction et publication) et précise que le coût de fonctionnement devra permettre la rémunération à la vacation de collaborateurs occasionnels, notamment pour les études. A l'issue de la période d'équipement, les crédits de fonctionnement devront être calculés aussi exactement que possible en fonction d'un programme annuel de travail.

C. — Les effectifs mis à la disposition du Service central des statistiques et de la conjoncture en 1965, comparés au projet de budget pour l'année 1966, se décomposent comme suit :

I. — *Situation budgétaire des postes en 1965.*

Total général = 29 postes.

A) *Personnel titulaire* : 26 postes.

- 1 conseiller administratif de 1<sup>re</sup> classe (418-635).
- 1 conseiller administratif de 2<sup>e</sup> classe (327-536).
- 1 attaché principal d'administration universitaire (418-581).
- 1 attaché d'administration universitaire de 1<sup>re</sup> classe (429-521).
- 3 attachés d'administration universitaire de 2<sup>e</sup> classe (203-415).
- 1 secrétaire d'administration universitaire de classe exceptionnelle (345).
- 8 secrétaires d'administration universitaire de classe normale (182-327).
- 1 secrétaire d'intendance universitaire de classe exceptionnelle (345).
- 3 secrétaires d'intendance universitaire de classe normale (182-327).
- 3 adjoints administratifs ES 3 (154-217).
- 2 sténodactylographes ES 2 (149-196).
- 1 agent de bureau dactylographe E 3 (134-165).

B) *Personnel contractuel* : 3 postes.

- 1 agent contractuel (760).
- 1 documentaliste (228-426).
- 1 agent contractuel 3<sup>e</sup> catégorie (203-297).

II. — *Créations d'emplois figurant au projet de budget de 1966.*

A) *Personnel titulaire* : 38 postes (dont 20 résultant du transfert du C. E. R. D. E. T.).

- 1 conseiller administratif de 1<sup>re</sup> classe (418-635).
- 1 chef d'établissement de 3<sup>e</sup> catégorie (334-658).
- 1 attaché d'administration universitaire de 1<sup>re</sup> classe (429-521).
- 1 attaché d'administration universitaire de 2<sup>e</sup> classe (228-415).
- 1 secrétaire d'administration universitaire de classe exceptionnelle (345).
- 2 secrétaires d'administration universitaire de classe normale (182-327).
- 3 sténodactylographe ES 2 (149-196).
- 1 chef d'atelier (281-415).
- 2 directeur de C. O. S. P. (258-483) (521).
- 3 conseillers d'O. S. P. (203-483).
- 1 professeur d'enseignement général (228-441).

- 2 professeurs techniques adjoints (228-426).
- 2 professeurs certifiés (258-597).
- 1 maître-assistant (345-760).
- 2 assistants agréés (327-475).
- 3 secrétaires d'intendance universitaire de classe normale (182-327).
- 1 commis ES 3 (154-217).
- 4 agents de bureau (134-165)
- 1 agent chef ES 3 (154-217)
- 1 agent spécialiste (134-165).
- 4 agents non spécialistes (127-151).

B) *Personnel contractuel*: 1 postes.

- 3 chargés de mission (445-722).
- 2 agents sur contrat de 1<sup>re</sup> catégorie (369-483).
- 1 dessinateur (134-228).
- 1 programmeur de 2<sup>e</sup> catégorie (365).

TABLEAU RÉSUMÉ

	1965	1966	TOTAL
Personnel titulaire .....	26	+ 39	64
Personnel contractuel .....	3	+ 7	10
	29	45	74

\*  
\* \*

II. — Ensemble électronique.

L'installation d'un ensemble électronique de gestion fait partie du plan de rénovation inauguré par la réforme des structures de l'administration centrale et visant à rendre l'action du ministère plus cohérente et plus efficace.

La direction de toute entreprise — et l'éducation nationale est la plus grande entreprise du pays — a pour base la connaissance et la prévision, d'une part, des besoins des usagers, d'autre part, des moyens humains et matériels permettant de satisfaire ceux-ci.

L'éducation nationale affronte des problèmes de masse dont la charge s'alourdit chaque année. Elle ne pourra les résoudre qu'à l'aide d'une information abondante, précise et rapide. Or les éléments d'information existent bien dans les services extérieurs mais, jusqu'ici, ils n'ont pu être exploités d'une manière systématique et complète.

Il s'agirait donc de constituer des « fichiers » sur bandes magnétiques où seraient inventoriés :

- les élèves et les étudiants ;
- les moyens humains (le personnel) ;
- les moyens matériels (établissements et équipements de toutes sortes).

Dans cet inventaire figureraient tous les renseignements nécessaires aux tâches de prévision et d'organisation, ainsi qu'à un certain nombre de travaux de gestion et de contrôle.

En matière de prévision et d'organisation il deviendrait possible :

— de mieux connaître l'évolution de la population scolaire et universitaire sous ses aspects démographiques, économiques, sociaux ; de savoir dans le détail la composition du corps enseignant ainsi que les perspectives de recrutement aux différents niveaux et dans les diverses disciplines ; d'évaluer les besoins corrélatifs dans les domaines foncier, immobilier et mobilier ;

— de déterminer la distribution optimale dans le présent et dans l'avenir de ces différents éléments, c'est-à-dire de préparer le plan scolaire (global) et la carte scolaire (régionale et locale) ;

— de traduire ces données en termes financiers pour l'établissement du budget ou des plans.

De même, en matière de gestion et de contrôle, pourraient être effectuées diverses opérations relatives à la scolarité, aux établissements et, surtout, aux personnels encore administrés à l'échelon central.

L'année 1966 constituera une année d'essai. Néanmoins le programme initial sera déjà substantiel puisqu'il devrait comprendre :

— l'exploitation de l'enquête sur la rentrée 1966 dans les établissements du niveau du second degré pour l'ensemble de la France et dans les établissements de l'enseignement du premier degré pour un certain nombre de départements ;

— diverses tâches que l'actuel atelier mécanographique n'assure qu'avec difficulté ou incomplètement (traitement de 22.000 fonctionnaires, travaux dits « de fin d'année », etc.).

---

## ANNEXE XIV

---

### LES NOUVELLES ACADEMIES DE NICE ET DE LIMOGES

#### I. — Installation matérielle des nouvelles académies.

En attendant qu'ils disposent de bâtiments définitifs, les services de ces académies seront installés dans des locaux provisoires. A Limoges, ils seront constitués par des bâtiments préfabriqués. A Nice, il s'agira des locaux libérés par le Collège littéraire.

Les fonctionnaires pourront disposer de logements H.L.M. à Limoges. A Nice, cette possibilité ne se présente pas; la ville s'efforcera néanmoins, au fur et à mesure des constructions qu'elle lancera, de loger les fonctionnaires du rectorat.

#### II. — Date de leur entrée en service.

Le rattachement des établissements scolaires du premier et du second degré aux rectorats de ces nouvelles académies s'effectuera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1965. La rentrée scolaire sera donc préparée par les rectorats auxquels les départements concernés étaient antérieurement rattachés.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'université de Nice sera créée dès la rentrée universitaire. En revanche, l'académie de Limoges n'étant pas dotée des deux facultés nécessaires pour qu'une université soit juridiquement instituée, les rattachements des collèges universitaires à l'université de Poitiers seront maintenus.

#### III. — Coût total de la création des académies de Nice et de Limoges ; emplois créés ; effectifs scolaires et universitaires gérés.

Les deux académies de Nice et de Limoges n'étant pas encore installées de façon définitive, le coût total de ces créations ne peut être fixé avec précision.

En attendant la construction de bâtiments neufs, le rectorat de Limoges doit être logé dans des bâtiments préfabriqués (coût pour l'Etat : 484.000 F) et le rectorat de Nice dans les locaux libérés par le collège littéraire. L'équipement mobilier des locaux s'effectuera progressivement.

L'équipement en personnel administratif est assuré conformément aux besoins des deux académies : 100 postes ont été réservés cette année pour ces deux rectorats. Un plan sera établi pour évaluer et échelonner les créations qui pourront être effectuées ultérieurement.

Le rattachement des enseignements primaire et secondaire s'effectuera progressivement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1965. L'université de Nice sera créée pour la rentrée.

---

## ANNEXE XV

### LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

#### I. — Bilan du IV<sup>e</sup> Plan.

##### 1<sup>o</sup> ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET COMPLÉMENTAIRE

Le IV<sup>e</sup> Plan avait prévu que, pour la période 1962-1965, le nombre de classes mises en service s'élèverait à 24.000 environ.

Le nombre des classes mises en service au cours des trois années 1962, 1963 et 1964 est de 18.985, dont :

- 15.587 classes primaires ;
- 3.398 classes maternelles et enfantines.

Le nombre des classes, qui seront mises en service à la rentrée de 1965, n'est pas encore connu de façon définitive.

Etant donné toutefois le nombre de classes qui ont été financées au cours de la période 1962-1965, il est permis de penser que le nombre de classes primaires et maternelles effectivement mises en service pendant les quatre années du plan sera très proche des prévisions faites en début de Plan.

##### 2<sup>o</sup> ENSEIGNEMENT DE SECOND DEGRÉ

La loi du 4 août 1962, qui a approuvé le IV<sup>e</sup> Plan, n'a fait aucune prévision quant aux locaux dont la mise en service devait intervenir au cours des quatre années du Plan.

Elle a seulement indiqué le nombre de places qui devraient être financées au cours du Plan.

Le volume des locaux mis en service au cours des quatre années du Plan ne peut être comparé valablement au volume des locaux dont le Plan avait prévu le financement, étant donné que l'importance des locaux mis en service au cours d'un Plan dépend dans une large mesure de l'importance des autorisations de programme affectées au cours des dernières années du Plan précédent.

Le tableau ci-après, qui indique, par ordre d'enseignement, le nombre de places dont le Plan prévoyait le financement et le nombre de places mises en service au cours des quatre années du Plan doit être apprécié sous le bénéfice de ces observations. La comparaison des chiffres concernant les collèges d'enseignement général est, notamment, dénuée de signification pour les raisons exposées ci-après en nota.

*Enseignement de second degré. — Prévisions de financement du IV<sup>e</sup> Plan  
et mises en service réalisées.*

	NOMBRE de places dont le IV <sup>e</sup> Plan prévoyait le financement.	NOMBRE de places mises en service durant le IV <sup>e</sup> Plan.
<b>Lycées classiques (1) (y compris les classes de premier cycle) :</b>		
Externat .....	233.300	310.000
Demi-pension .....	51.000	(1) 112.400
Internat .....	54.000	58.500
<b>Technique long :</b>		
Externat .....	158.800	144.500
Demi-pension .....	38.000	54.400
Internat .....	58.000	32.500
<b>Technique court :</b>		
Externat .....	140.000	167.200
Demi-pension .....	41.000	68.000
Internat .....	42.000	39.100
<b>Collèges d'enseignement général (et collèges d'enseignement secondaire) autonomes (2) :</b>		
Externat .....	170.000	71.000
Demi-pension .....	65.300	27.380
Internat .....	28.900	4.361

(1) Il n'a pas été possible de ventiler le nombre de places mises en service dans les lycées classiques, entre le premier cycle et le second cycle.

De même un certain nombre de places de réfectoires et d'internat, comptées au titre des lycées classiques, intéressant en réalité des élèves recevant dans ces établissements un enseignement technique.

(2) Le Plan a prévu le financement de 170.000 places de collèges d'enseignement général (dont 30.000 au titre de la reconstruction et du desserrement) sans faire de distinction entre les collèges d'enseignement général autonomes et les collèges d'enseignement général annexés à des groupes primaires.

Les chiffres indiqués dans la seconde colonne concernent au contraire les seuls collèges d'enseignement général et collèges d'enseignement secondaire autonomes mis en service en 1964 et 1965.

Pour obtenir le nombre total de places ouvertes pour le premier cycle, il faudrait donc y ajouter les places ouvertes dans les classes de collèges d'enseignement général annexés à des groupes primaires mises en service en 1962, 1963 et 1964 — soit environ 148.000 places, et les places ouvertes dans les lycées classiques au titre du premier cycle — dont le nombre ne peut être facilement déterminé.

### 3° ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les indications fournies par les services des rectorats à la suite des enquêtes lancées par la Direction des enseignements supérieurs font ressortir que, pour la durée du IV<sup>e</sup> Plan, 198.000 places nouvelles auront été offertes pour l'ensemble des disciplines ainsi que le fait apparaître le tableau annexé à la question n° 20.

Ce chiffre résulte de la totalisation des places offertes par les diverses salles : amphithéâtres, salles de cours, salles de travaux pratiques, salles de travail. Il ne



peut être en toute rigueur rapproché du chiffre des étudiants supplémentaires accueillis au cours de la période, compte tenu des motifs ci-après :

— les sujétions inhérentes à l'utilisation des salles (délais nécessaires à leur accès et à leur évacuation, à la préparation des montages de travaux pratiques, à la remise en place et à l'entretien des installations, etc.) ;

— la nécessité d'accueillir dans la période non seulement les étudiants nouveaux, mais aussi les étudiants qui ont été accueillis dans la période antérieure en surcroît de la capacité d'accueil calculée suivant les normes actuelles. Il ne saurait être dissimulé qu'une partie seulement de ces derniers a pu bénéficier du fait du IV<sup>e</sup> Plan de conditions d'accueil améliorées. L'effort d'amélioration devra donc continuer au cours de la période du V<sup>e</sup> Plan.

En tout état de cause, on notera que l'évolution réelle des effectifs des étudiants a été nettement plus importante qu'il n'était escompté.

C'est ainsi que pour 1961-1962 on a dénombré 244.814 étudiants au lieu de 236.645 prévus, et que pour 1962-1963, première année du IV<sup>e</sup> Plan, on comptait 282.340 étudiants contre 262.540 prévus, soit une augmentation réelle de 45.695 étudiants (282.340 — 236.645) au lieu de 25.895 prévus, et pour 1963-1964, 326.311 étudiants, soit un accroissement réel de 40.491 étudiants (326.311 — 285.820) contre 23.280 escomptés et, qu'enfin, pour l'année 1964-1965, l'effectif dénombré en décembre 1965 est de 341.801 étudiants (chiffre provisoire).

*Nombre approximatif de places assises nouvelles offertes.*

ACADEMIES	1962	1963	1964	1965	TOTAL
Aix .....	4.300	2.100	5.370	5.690	17.460
Amiens .....	»	900	900	»	1.800
Besançon .....	130	1.100	1.550	1.320	4.100
Bordeaux .....	1.900	1.500	3.680	1.110	8.190
Caen .....	2.200	200	1.700	860	4.960
Clermont-Ferrand .....	2.250	460	2.950	»	5.960
Dijon .....	1.800	250	400	3.190	5.640
Grenoble .....	100	1.100	510	8.590	10.300
Lille .....	900	200	4.120	7.590	12.810
Limoges .....	»	»	»	»	»
Lyon .....	4.100	1.850	6.730	2.420	15.100
Montpellier .....	5.050	7.500	5.820	2.930	21.300
Nancy .....	900	»	5.430	1.640	7.970
Nantes .....	300	1.500	500	1.500	3.800
Nice .....	»	600	2.290	200	3.090
Orléans .....	»	»	1.250	1.310	2.560
Poitiers .....	»	300	2.920	1.040	4.260
Rouen .....	2.000	»	1.560	450	4.010
Reims .....	250	»	3.100	1.940	5.290
Rennes .....	700	700	160	5.830	7.390
Strasbourg .....	3.080	5.600	2.040	1.260	11.980
Toulouse .....	1.910	2.200	3.460	1.600	9.170
Paris .....	3.100	3.250	9.770	15.110	31.230
	35.270	31.310	66.210	65.580	198.370

N. B. — Pour 1964 et 1965, les chiffres ci-dessus concernent les locaux de type classique et les locaux d'urgence.

4° ŒUVRES SOCIALES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

Constructions financées sur les budgets 1962-1965, par rapport aux prévisions du IV<sup>e</sup> Plan.

a) *Résidences universitaires.*

Prévisions du IV<sup>e</sup> Plan : 52.000 chambres à construire (dont 20.000 H. L. M.) qui, ajoutées aux 21.100 chambres existantes ou financées antérieurement (a) procureraient une capacité d'accueil totale de 73.100 chambres (a).

Réalisations du IV<sup>e</sup> Plan :

— 45.285 chambres (dont 16.438 de financement principal H. L. M.).

Capacité d'accueil après réalisation du IV<sup>e</sup> Plan :

— 45.285 + 21.100 = 66.385 (a).

b) *Restaurants universitaires.*

Prévisions du IV<sup>e</sup> Plan : 55.600 places de restaurant qui, ajoutées aux 35.000 places existantes ou financées antérieurement (b), procureraient une capacité totale de 90.600 places assises.

Réalisations du IV<sup>e</sup> Plan :

— 31.780.

Capacité d'accueil après réalisation du IV<sup>e</sup> Plan :

— 35.000 + 31.780 = 66.780 places (b).

\*

\* \*

II. — Réalisations à la rentrée de 1965.

*Premier degré.*

Le nombre de classes neuves qui seront mises en service à la rentrée 1965 n'a pu encore être arrêté de façon définitive. Il doit l'être très prochainement.

*Second degré.*

Les locaux dont la mise en service a été effectuée ou est prévue entre le 1<sup>er</sup> décembre 1964 et le 1<sup>er</sup> décembre 1965 doivent fournir :

— environ 202.000 places d'externat (dont 29.000 environ en classes démontables) réparties comme suit :

1<sup>er</sup> cycle : 104.000 environ ;

2<sup>e</sup> cycle : 98.000 environ

dont 30.000 environ pour l'enseignement classique  
et 68.000 environ pour l'enseignement technique ;

— environ 30.500 places d'internat  
et 78.000 places de réfectoires.

*Enseignement supérieur.*

Le nombre de places assises nouvelles offertes en faculté à la rentrée de 1965-1966 s'élèvera à 66.580.

---

(a) A ce chiffre s'ajoute la capacité d'accueil de la Cité internationale du boulevard Jourdan, à Paris, et de quelques foyers agréés : au total, 6.838 lits.

(b) A ce chiffre s'ajoute la capacité d'accueil des restaurants agréés : au total, 7.854 places.

\*  
\* \*

### III. — Part des constructions métalliques dans l'ensemble des constructions du ministère de l'Éducation nationale.

En 1965, on aura financé le programme de constructions industrialisées :

1° En ce qui concerne le second degré, en constructions métalliques :

— 35 établissements de premier cycle, pour un montant global de subventions de l'Etat de 103.737.000 F.

— 31 collèges d'enseignement technique pour un montant global de subventions de 99.761.000 F ;

2° En ce qui concerne les œuvres universitaires en constructions industrialisées :

— 4.568 chambres d'étudiants pour un montant total d'environ 58 millions de francs.

Ces chiffres sont à rapprocher du montant global des dotations budgétaires ouvertes au Ministère de l'Éducation nationale au titre des travaux neufs, soit 2.331.000 F.

Les procédés industrialisés sont également utilisables pour les constructions scolaires du premier degré, mais la déconcentration très poussée du financement réalisée dans ce domaine ne permet pas encore de préciser dans quelle mesure les communes — maîtresses d'ouvrage — y ont eu effectivement recours.

En 1966, il est envisagé de faire assez largement appel à la construction industrialisée tant à base de métal qu'à base de béton. Pour chaque opération, un examen des contraintes afférentes au site, à la consistance des travaux et aux conditions économiques permettra de décider :

— si le recours à l'industrialisation est opportun,

— et, dans l'affirmative, quel type de procédé (métal ou béton) doit être retenu.

Il est encore trop tôt pour tirer des enseignements définitifs du recours aux procédés industrialisés. Il apparaît cependant que :

— l'industrialisation réduit le délai qui s'écoule entre la décision de financement d'une opération et la livraison des locaux correspondants dans l'hypothèse favorable où les terrains d'assiette sont de bonne constructibilité ;

— le coût des constructions industrialisées est en moyenne un peu inférieur à celui des constructions traditionnelles : à l'économie immédiate vient d'ailleurs s'ajouter celle qui résulte de ce que les marchés de travaux afférents à des constructions industrialisées sont conclus à prix ferme, sans formules de révision.

Grâce à l'emploi des procédés industrialisés les constructions scolaires et universitaires pèsent moins lourdement sur le marché traditionnel du bâtiment auquel recourt plus largement la construction de logements dont les techniques ne permettent pas un emploi aussi général de ces procédés.

### IV. — Les subventions complémentaires de l'article 2 du décret du 31 décembre 1963.

Le décret n° 63-1374 du 31 décembre 1963 — qui fixe le nouveau mode d'attribution des subventions de l'Etat pour les constructions scolaires du premier degré — prévoit, en son article 2, la possibilité d'attribuer une subvention complémentaire aux communes en difficulté.

Pour assurer l'application de cette disposition, il a été nécessaire d'attendre 1965 pour connaître le montant des abattements pratiqués en 1964 sur les subventions accordées aux communes à centime démographique élevé.

C'est ce montant — soit 18.119.783 F — qui a été distribué dès le début de 1965 sous forme de subventions complémentaires.

Ce crédit global a été ventilé entre les départements selon une formule de calcul simple — définie en accord avec le Ministère de l'Intérieur — et faisant intervenir pour chaque département :

- un coefficient de relief ;
- l'accroissement de la population départementale de 1954 à 1962 ;
- ainsi que le total des crédits de subvention délégués, l'année précédente, pour des constructions de classes primaires et maternelles à réaliser dans le département.

En fonction des « coefficients départementaux de charges exceptionnelles » ainsi calculés, un crédit global a été délégué à chaque préfet, avec mission de le répartir — sous forme de subventions complémentaires — aux communes de son département qui subissent des charges exceptionnelles du fait des constructions du premier degré.

## V. — Le contenu matériel du budget de 1966.

### *Classes maternelles et élémentaires.*

Si le programme, en France métropolitaine, est réparti par les autorités régionales de manière que 80 % des classes soient construites « en dur » et 20 % en « préfabriqué », proportion jugée convenable, 4.325 classes pourront être construites, ce qui correspond aux besoins résultant de la mise en service de nouveaux groupes de logements en cours de l'année.

### *Collèges de premier cycle.*

La construction de 100.000 places de ces collèges est prévue dans le cadre de la dotation accordée.

### *Lycées et collèges de second cycle.*

La construction d'environ 60.000 places de lycées classiques modernes et techniques et de collèges techniques est prévue au cours de l'année 1966. L'importance de cet effort est justifiée par l'achèvement de très nombreux établissements d'enseignement long et par la nécessité de faire face à un afflux d'élèves considérable dans les collèges techniques.

### *Enseignements supérieurs et œuvres.*

La traduction des investissements 1966 de ces sections, en places rendues disponibles, n'est pas actuellement possible du fait que les tranches entre lesquelles sont découpés les projets sont inégalement créatrices de capacités d'accueil.

## VI. — Equipement des bibliothèques.

### *Bibliothèque nationale.*

Un crédit de 5 millions, viré au budget du Ministère des Affaires culturelles, est en cours d'utilisation pour des travaux destinés à accroître la place réservée aux collections des estampes, des manuscrits, des médailles, des périodiques de la Bibliothèque nationale, ainsi que pour le service photographique.

Pour 1966, une autorisation de programme complémentaire de 6 millions pour le troisième magasin de Versailles (Bibliothèque nationale), pour lequel une première tranche avait été ouverte en 1964, a été prévue, ainsi qu'un crédit de 4 millions pour la bibliothèque de Massy-Antony, qui n'a pu être réalisée en 1964.

*Bibliothèques universitaires.*

1965

1. *Ont fait l'objet d'autorisations de programme* les opérations suivantes, qui n'avaient pu être réalisées en 1964 :

Tours-Médecine, Rouen-Sciences, Pau-Collège scientifique universitaire (2<sup>e</sup> tranche), Clermont-Ferrand (annexe de la Faculté des Lettres) ;

Et une opération nouvelle :

Grenoble-Sciences (1<sup>re</sup> tranche).

2. *Est en cours d'instruction* une opération qui n'avait pu être réalisée en 1964 : Strasbourg-Sciences.

3. *Doivent faire l'objet d'autorisations de programme* les opérations nouvelles suivantes :

Bordeaux-Lettres-Droit (1<sup>re</sup> tranche) et Nantes-Lettres.

4. Rappelons que deux opérations, qui ont figuré dans la liste des opérations susceptibles d'être engagées au titre du budget de 1965 ont pu être engagées en 1964 : Grenoble-Médecine (1<sup>re</sup> tranche), Toulouse-Médecine (1<sup>re</sup> tranche).

5. Parmi les bibliothèques ayant fait l'objet d'autorisations de programme sur des exercices antérieurs, a été ouverte, au début de l'année 1965 : Bordeaux-Talence-Sciences ; seront ouvertes à la fin de l'année : Nancy-Lettres, Reims-Sciences.

Parallèlement aux travaux de construction, la Direction des Bibliothèques a poursuivi l'équipement des bibliothèques au point de vue du mobilier et au point de vue des livres.

1966

Outre les deux opérations de Paris-Médecine et de Toulouse-Droit-Lettres, la Direction des Bibliothèques envisage, pour 1966, les opérations suivantes : Grenoble-Droit-Lettres (2<sup>e</sup> tranche) ; Nice-Lettres ; Aix-Marseille, Centre hospitalier universitaire Nord de Marseille ; Grenoble-Sciences (2<sup>e</sup> tranche) ; Lyon-Saint-Etienne, Collège scientifique universitaire ; Brest-Bibliothèque universitaire ; et, éventuellement, Nancy-Sciences, Montpellier-Pharmacie et Reims-Lettres.

*Bibliothèques centrales de prêt.*

La création des six bibliothèques centrales de prêt prévue au budget de 1965 est en cours. L'arrêté concernant deux d'entre elles, l'Aube et la Meuse, doit paraître prochainement. L'installation des bibliothèques centrales de prêt créées au budget de 1964 s'est poursuivie.

La construction d'une bibliothèque centrale de prêt à la Réunion (date de création : 5 octobre 1956) a fait l'objet d'une autorisation de programme.

Plusieurs projets sont actuellement en cours d'instruction : Hérault, Bas-Rhin, Rhône, Seine-Maritime. D'autres sont à l'étude.

Plusieurs autres opérations sont prévues au budget de 1966 et notamment la construction de la bibliothèque centrale de prêt de la Haute-Garonne.

*Bibliothèques municipales.*

1965

Le projet d'une nouvelle bibliothèque municipale à Nice vient d'aboutir et de faire l'objet d'une autorisation de programme.

D'autres projets de construction moins importants sont actuellement en cours d'autorisation de programme : la Roche-sur-Yon, Toulouse, annexe, Negreneys, Villeneuve-sur-Lot.

Certains concernent des aménagements ou de l'équipement : Bordeaux, Besançon, Annonay, Menton, Montpellier.

Signalons que l'année 1965 voit la fin des travaux de la bibliothèque municipale de Lille et de celle du Havre qui ont été subventionnés par la Direction des bibliothèques, ainsi que de deux bibliothèques de moindre importance : Saint-Martin-d'Hères, Fontaine.

Une quinzaine d'opérations d'aménagement de bibliothèques municipales ont été subventionnées.

Le classement des bibliothèques municipales de Dole, du Mans, de Compiègne et de Moulins doit intervenir avant la fin de l'année.

1966

Le nombre des opérations sera déterminé par les crédits. Sont déjà étudiés les projets de construction suivants : Saint-Nazaire, Boulogne-sur-Mer, éventuellement Marseille.

Le classement de deux bibliothèques municipales est envisagé : Brest et Nice.

\*

\* \*

VII — Consommation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

TABLEAU I

Tableau comparatif des affectations d'autorisations de programme intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août, en 1962, 1963 et 1964 (chiffres donnés en milliers de francs).

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	AUTORISATIONS de programme affectées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 août 1962.	AUTORISATIONS de programme affectées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 août 1963.	AUTORISATIONS de programme affectées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 août 1964.	AUTORISATIONS de programme affectées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 juillet 1965 (a).
Enseignement supérieur .....	461.209	312.809	556.294	710.008
Second degré .....	616.121	709.464	900.835	1.123.433
Premier degré .....	384.389	393.595	374.700	271.072
Jeunesse et sports.....	100.263	129.366	209.047	247.952
Bibliothèques municipales .....	1.274	1.851	1.743	2.522
Services médicaux et sociaux.....	3.747	1.622	5.000	4.140
Etudes .....	5.628	2.516	159	649
Administration académique et services communs .....	5.341	20.498	12.478	11.695
C. N. R. S. ....	88.500	84.330	57.747	20.002
Total .....	1.666.472	1.656.051	2.118.003	2.391.473

a) Date de la dernière situation connue.

**TABLEAU II**

*Tableau comparatif des affectations d'autorisations de programme  
intervenues en 1962, 1963, 1964 et 1965.*

(En milliers de francs.)

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1962	1963	1964	1965 (prévisions).
Enseignement supérieur .....	700.586	667.145	981.747	1.011.200
Dont recherche .....	55.917	40.153	54.809	76.000
Dont technique supérieur.....	»	18.854	68.291	45.800
Second degré .....	986.091	1.224.805	1.416.732	1.652.294
Premier degré .....	482.582	585.422	492.695	424.480
Dont enfance inadaptée.....	21.812	7.664	5.431	21.830
Jeunesse et sports .....	136.330	142.611	290.433	383.731
Bibliothèques municipales .....	1.959	2.553	2.300	4.000
Services médicaux et sociaux.....	6.230	3.250	10.273	14.000
Etudes .....	10.066	4.876	595	4.882
Administration académique et services communs .....	12.831	24.535	20.413	25.000
C. N. R. S. ....	88.000	84.330	106.000	98.700
<b>Total .....</b>	<b>2.424.725</b>	<b>2.739.527</b>	<b>3.321.188</b>	<b>3.618.287</b>
Pourcentages des autorisations de pro- gramme utilisées par rapport aux crédits effectivement utilisables.....	<b>91,3</b>	<b>87,4</b>	<b>99,8</b>	<b>100</b>

Le tableau II fait apparaître un accroissement moyen sensible de la consommation des autorisations de programme.

Seul fait exception le premier degré pour lequel les besoins de construction ne sont plus essentiellement d'origine démographique mais migratoire (ils sont liés en effet aux transferts de population et au développement corrélatif des grands ensembles urbains).

La progression observée s'explique par :

- la remise en ordre des modes de financement ;
- une accélération sensible de l'instruction administrative et technique des dossiers de construction, imputable elle-même :
  - aux mesures de déconcentration technique et financière intervenues ;
  - au lancement plus précoce des études d'architecte ;
  - à un meilleur enchaînement des étapes de la procédure.

TABLEAU III

Crédits de paiement utilisés en 1962, 1963, 1964, 1965.

(En milliers de francs.)

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	1962	1963	1964	1965 (Prévisions).
Enseignement supérieur dont technique supérieur .....	417.341	538.938	736.603	»
Second degré .....	986.909	1.055.668	1.121.479	»
Premier degré .....	446.531	423.023	474.061	»
Jeunesse et Sports .....	67.958	84.264	105.485	»
Bibliothèques municipales .....	2.955	2.036	1.653	»
Services médicaux et sociaux .....	4.926	5.420	6.234	»
Etudes .....	7.569	4.676	2.508	»
Administration académique et services communs .....	10.225	10.134	11.607	»
C. N. R. S. ....	82.500	40.000	80.000	»
<b>Total .....</b>	<b>2.026.914</b>	<b>2.164.159</b>	<b>2.539.630</b>	<b>2.753.000</b>

Le tableau III ci-dessus fait apparaître une très sensible augmentation de la consommation des crédits de paiement d'une année sur l'autre. Cet accroissement résulte de la progression des affectations d'autorisations de programme. Il s'explique aussi par les progrès réalisés dans le rythme d'exécution des travaux de construction.

La progression constatée a toutes chances de s'accroître au cours des prochaines années, du fait d'un recours accru aux procédés de constructions « industrialisés ».